

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Comité d'avis chargé des questions européennes

Jeudi 27 novembre 2014

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. Hazée.....	1
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : Mme Zrihen, M. le Président, M. Hazée	
<i>Projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (Suite)</i>	2
<i>Audition de M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	2
<i>Audition de M. Demarty, Directeur général pour le commerce à la Commission européenne</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Demarty, Directeur général pour le commerce à la Commission européenne	3
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Zrihen, Ryckmans, Simonet, Defrang-Firket, M. Imane, Mme Baltus-Môres, M. Hazée, M. Demarty, Directeur général pour le commerce à la Commission européenne , M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon	6
<i>Examen des projets de recommandation du CPI</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Zrihen, M. le Greffier, M. De Decker, Secrétaire administratif du comité,.....	29
<i>Agenda des travaux</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Simonet, Ryckmans, Zrihen.....	30
<i>Liste des intervenants</i>	32
<i>Abréviations courantes</i>	33

COMITÉ D'AVIS CHARGÉ DES QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Antoine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

Je suis très heureux de vous retrouver pour une séance importante, puisqu'elle nous donne l'occasion de débattre d'un projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis, qui risquent d'influencer et d'organiser l'ensemble des relations entre les deux vieux continents, et important aussi parce que le processus en est à son début, et surtout, à notre niveau, parce que nous avons l'immense plaisir – je veux l'en remercier – d'accueillir M. le Ministre-Président qui a en charge les relations internationales et qui sera très directement impliqué au nom de notre Région dans le processus d'évocation des préambules, si j'ose dire, des conditions, des balises.

Vous le savez, car je l'ai rappelé à la dernière commission, chers collègues, il n'y a pas de principe de subsidiarité, c'est directement l'Europe qui est à travers sa Commission, son Conseil, seule responsable de la négociation.

Nous avons donc un devoir, ou un droit c'est selon, d'influence, mais en amont du dispositif.

Nous recevons aussi M. Demarty qui prendra la parole tout à l'heure après M. le Ministre-Président. Je suis très honoré de l'accueillir et le remercier, en votre nom, de sa disponibilité, puisqu'il était invité dans des délais extrêmement courts.

Si M. le Ministre-Président était requis par le budget, vous l'étiez probablement par d'autres considérations, Monsieur le Directeur général pour le Commerce de la Commission européenne. Autrement dit, nous avons, sur le plan politique et sur le plan de la préparation de la négociation, deux acteurs clés.

Je rappelle que nous avons également invité une représentante de la Commission européenne, mais elle n'était pas disponible dans les calendriers requis et enfin, un expert – probablement que M. Demarty doit le connaître – M. Defraigne, mais il est en Chine. Nous avons le choix d'aller le rejoindre en Chine – ce qui tentait un grand nombre d'entre nous – ou alors d'être patient et de l'accueillir lors d'une prochaine occasion, ce que nous ne manquerons pas de faire.

Monsieur Demarty, vous avez une délégation de chacun des groupes démocratiques de cette assemblée, attachée à ce que nous appelons, chez nous, le Comité d'avis chargé des questions européennes, parce que nous sommes convaincus que nous devons nous occuper de l'Europe, puisque de toute manière, l'Europe s'intéresse à nous, Dieu, merci. Encore faut-il que nous partagions son destin avec elle.

ORGANISATION DES TRAVAUX

PROJET DE PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez la parole. Nous attendons de votre part une première analyse de ce mandat qui a été conféré pour négocier au niveau de l'Union européenne et nous communiquer vos commentaires en la matière.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Zrihen est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme Zrihen (PS). - Puis-je me permettre, Monsieur le Président ? Entendons-nous nos deux interlocuteurs et puis nous posons des questions ou posons-nous des questions après chaque interlocuteur ?

M. le Président. - S'ils l'acceptent, je crois que cela sera plus dynamique d'entendre l'un et l'autre, sans les interrompre et puis après, nous pourrions poser toutes les questions que nous souhaitons.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, une dernière question de méthode, puisque cette réunion fait

suite à celle que nous avons eue il y a 15 jours où d'éventuelles recommandations du Parlement à l'égard du Comité des régions étaient évoquées. Chaque groupe a pu exprimer des contributions en la matière. Est-il prévu alors qu'on les examine à la suite des auditions et des échanges avec les parties ?

M. le Président. - Nous n'allons pas retenir nos deux invités qui ont fait un très gros effort pour se rendre disponibles à notre attention. Dès lors qu'ils en auront terminé avec leur exposé et leurs questions, je vous propose qu'entre nous, nous poursuivions la suite à nos travaux.

**PROJET DE PARTENARIAT
TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET
D'INVESTISSEMENT
(Suite)**

*Audition de M. Magnette, Ministre-Président du
Gouvernement wallon*

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, tout d'abord ce n'est jamais un effort de vous rejoindre, c'est toujours un plaisir, dans cette commission en particulier consacrée aux débats européens, c'est une commission très importante. C'est la première fois que j'ai le privilège d'y participer depuis que j'exerce ces fonctions de ministre-président.

Il est important que les États membres fassent valoir leurs positions bien en amont sur l'ensemble des positions débattues au sein du Conseil et de la Commission. Mais que les entités fédérées desdits États membres elles aussi puissent s'exprimer et faire valoir leurs positions, animer un débat, qui nourri du débat de la société civile, vient orienter la position de négociateurs. Même si ce n'est jamais qu'un jeu en cascade puisque la Région adopte des positions, envoie des signaux de vigilance vers le Fédéral qui en fait part au sein du Conseil, qui ensuite en fait part dans son mandat à la Commission, laquelle Commission répond devant le Parlement. Tout cela est un peu complexe et il est vrai que les positions que nous prenons, ici, doivent ensuite entrer dans une vaste chaîne. Il n'empêche que nous prenons très au sérieux ce rôle et ces compétences. Nous sommes l'une des rares entités fédérées, en Europe, à avoir une politique internationale de cette ampleur et nous devons l'utiliser pleinement.

Sur l'idée de favoriser le commerce international et de le faire en particulier entre ces deux vieux continents que sont l'Europe et les États-Unis, c'est une idée qui s'inscrit dans la volonté qui est la nôtre de redéployer le rôle des exportations wallonnes, puisque nous savons que si nous voulons améliorer notre performance

économique, nous devons davantage gagner des marchés. Le marché des États-Unis notamment est un important pour nos produits. Ceci étant, nous n'avons jamais, dans notre politique commerciale, accepté de brader toute série de valeurs qui sont pour nous fondamentales dans les débats liés à notre commerce extérieur. De ce point de vue, le Gouvernement, comme une large part de votre Parlement – puisque j'ai déjà eu l'occasion de donner quelques éléments et d'avoir un début de débat sur ce sujet dans la Commission où des questions à ce propos m'avaient été adressées – partage le scepticisme de la société civile sur certains éléments de cette négociation. En particulier sur ce fameux mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les États, la fameuse clause ISDS, *Investor-state dispute settlement*. Ce n'est pas pour rien si plus de 150 000 citoyens, associations, lobbies et entreprises ont participé à une vaste consultation publique menée par la Commission européenne dont nous attendons les résultats avec impatience.

Nous avons toujours dit aussi combien nous pensions fondamental que les négociations soient transparentes. Ceux qui n'ont rien à cacher n'ont rien à craindre de la transparence. Nous voulons que ces négociations soient les plus transparentes possible et nous nous réjouissons de la déclassification du mandat de négociations de la Commission. Un an et demi après son adoption, c'est un peu long, mais mieux vaut tard que jamais comme dit l'adage. Force est de constater que malgré cette déclassification, une certaine opacité continue malheureusement d'entourer les discussions. Nous voulons donc réinsister sur la nécessité d'impliquer l'ensemble des parties prenantes.

La Wallonie est toujours attentive, comme nous l'avons toujours été dans ces négociations internationales et les négociations commerciales en particulier, à ce qu'aucun de nos acquis, des choix normatifs que nous avons faits, des valeurs de société que nous défendons en matière sociale, en matière sanitaire, en matière environnementale, ne soient mis en péril. Ces normes humaines, sociales et environnementales se doivent d'être contraignantes pour nous. Le mandat des représentants wallons dans les réunions belges, qui traitent de ces questions, est de ce point de vue sans aucune ambiguïté.

La protection des services publics et des services d'intérêt général est aussi pour nous un élément essentiel. La libéralisation des échanges est trop souvent une forme plus ou moins déguisée de mise en péril de ces services publics. Nous sommes extrêmement attentifs, là aussi, à cette valeur, de même qu'au respect des normes sociales. L'un des éléments qui nous inquiètent, c'est le fait que les États-Unis n'aient ratifié que deux des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et que, manifestement, nous n'ayons pas tout à fait le même niveau d'attention pour ces textes.

Sur le plan énergétique, nous sommes très attentifs à la protection de l'environnement, de nos ressources naturelles et, donc, réservées quant à la question de l'exploitation du gaz de schiste. En matière agricole, nous sommes très attentifs à la défense de nos labels. Nous parlions encore en séance plénière, hier, du label de nos sapins d'Ardenne. Nous sommes aussi extrêmement attentifs à la protection du bien-être animal ; nous avons désormais un ministre en charge du Bien-être animal très actif – cela n'aura pas échappé aux lecteurs attentifs de nos quotidiens. Nous resterons très attentifs au respect de ces valeurs. De même, c'est un classique sur lequel j'insiste, il convient pour nous de protéger les consommateurs de toute importation de bœuf aux hormones ou de poulets traités chimiquement. Nous resterons également attentifs sur l'étiquetage des produits qui permettra de s'assurer de leur provenance.

Enfin, l'exception culturelle a toujours été une position sur laquelle la Wallonie a été en pointe, même si nous n'avons pas directement de compétences en matière culturelle puisqu'elles sont exercées par la Fédération. Nous avons des compétences qui sont liées à la culture et rien ne nous empêche de nous exprimer sur ces valeurs par ailleurs. Les services audiovisuels sont exclus de ces discussions, et c'est pour nous une bonne chose. Les nouvelles applications numériques, tout comme les nouveautés dans le domaine des télécommunications, ne viendront en aucun cas affaiblir cette position.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, pour faire très court et nourrir surtout sur le débat, quelques points d'attention majeurs de la réflexion qui est la mienne aujourd'hui. Un accord avec les États-Unis visant à faire en sorte que les deux parties puissent davantage commercer et mieux exporter leurs produits, nous ne pouvons pas par principe nous y opposer. Mais il est hors de question que, sous prétexte d'améliorer la circulation commerciale, ceci conduise à une harmonisation de nos normes et des législations qui, étant donné le degré très avancé des législations européennes – belges et wallonnes en particulier – ne pourraient que se faire à la baisse, ce qui n'est évidemment pas notre intention.

M. le Président. - S'il n'y a pas d'autre complément, je propose que nous entendions M. Demarty pour une analyse probablement plus fouillée avec une autre perspective, celle de la Commission qui est directement en première ligne, ainsi que l'a rappelé dans le jeu de cascade M. le Ministre-Président.

Audition de M. Demarty, Directeur général pour le commerce à la Commission européenne

M. le Président. - La parole est à M. Demarty.

M. Demarty, Directeur général pour le commerce à la Commission européenne du commerce. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les députés, je suis très heureux d'être parmi vous cet après-midi. Je voudrais excuser Mme la Commissaire Malmström que je remplace, en quelque sorte, elle est à Strasbourg pour assister à la session du Parlement européen cette semaine. Il n'est pas facile d'être à deux endroits à la fois.

J'ai écouté avec attention ce qu'a dit M. le Ministre-Président M. Magnette. À cet égard, il y a très peu de différences entre la manière dont la Commission voit cette négociation et ce qu'a dit M. le Ministre-Président. Nous pourrions en discuter et élaborer à cet égard.

En ce qui concerne cette négociation, je voudrais tout d'abord vous dire qu'elle est de la plus haute importance. Je vois essentiellement dans cette négociation deux enjeux, deux conditions pour réussir. En ce qui concerne les enjeux d'abord. Pour l'Europe comme pour les États-Unis, les motivations qui ont présidé au lancement des négociations sont de deux ordres : consolider la sortie de crise et réaffirmer notre *leadership* à l'échelle mondiale. Sur ce dernier point, il est clair que le partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement – l'acronyme francophone est le PTCI, mais plus connu sous le nom TTIP donc je vais utiliser plutôt l'acronyme anglophone, vous m'en excuserez – a une dimension stratégique. Le centre de gravité de l'économie mondiale se déplace rapidement, les États-Unis et l'Europe doivent montrer qu'ils peuvent encore prendre l'initiative et peser sur le cours des choses. Ensemble, nous représentons encore près de la moitié de la production mondiale. C'est maintenant qu'il faut agir, dans dix ou quinze ans, ce sera trop tard.

Nous devons montrer que nous pouvons jouer un rôle moteur face au développement d'autres modèles fondés, pour certains, sur un capitalisme d'État. Cela s'applique notamment aux questions sociales et environnementales, mais aussi à celles de la concurrence, aux comportements des entreprises d'État, aux questions énergétiques, et plus généralement à l'accès aux matières premières. Cet enjeu de régulation de la mondialisation a longtemps été porté par les différents États membres, dont la Belgique, notamment dans le cadre des négociations multilatérales.

On voit bien aujourd'hui sa signification. En matière énergétique, par exemple, dans le contexte de la crise ukrainienne, il faut un résultat ambitieux sur ce plan également.

Mais la première motivation est évidemment économique ; il s'agit d'une opportunité unique pour la croissance et pour l'emploi. Dans des économies matures comme l'Europe ou les États-Unis, il n'y a pas 50 moyens de créer de la croissance. Faciliter les échanges avec nos plus grands partenaires est certainement un des moyens les plus efficaces. Les

États-Unis sont une destination essentielle pour les exportations belges, puisqu'ils en absorbent 20 % hors Union européenne.

Les investissements croisés sont aussi importants entre la Belgique et les États-Unis : 67 milliards d'euros pour la Belgique aux États-Unis et 41 milliards d'euros pour les investissements américains en Belgique. Vous m'excuserez, je ne suis pas en mesure de distinguer selon les différentes régions belges.

Cent cinquante-quatre mille Belges travaillent aux États-Unis et 130 000 Américains en Belgique. Des emplois dont on sait qu'ils sont en moyenne plus qualifiés, plus productifs et mieux rémunérés.

L'enjeu des négociations en cours est, de manière pragmatique, d'éliminer les obstacles à l'intensification de ces échanges. Cela s'applique, notamment aux droits de douane qui bien que faibles en moyenne, sont encore élevés dans certains secteurs. En Belgique, ce sera profitable à des industries telles que l'habillement, les produits chimiques, et bien sûr l'agroalimentaire. Cela s'applique bien sûr aussi aux services où la Belgique a de nombreux intérêts. Cela s'applique évidemment aux marchés publics où il est essentiel d'obtenir plus de réciprocité dans les conditions d'accès aux marchés des deux côtés de l'Atlantique. C'est évidemment crucial pour des secteurs comme l'énergie, le transport ferroviaire, mais aussi dans des secteurs comme la pharmacie ou le textile.

Je voudrais dire à cet égard que cet intérêt sur les marchés publics, c'est un intérêt offensif majeur pour l'Union européenne, un intérêt défensif des États-Unis – et je n'imagine pas que l'on puisse conclure cette négociation sans une ouverture très importante des marchés publics américains.

Et de manière plus originale, cela s'applique aussi aux questions réglementaires où l'objectif est, là où c'est possible, de réduire les surcoûts générés par la duplication de nos systèmes réglementaires.

Cela ne pourra pas être le cas dans tous les domaines, bien entendu, mais là où c'est possible, comme dans l'automobile, le matériel médical ou les cosmétiques, les gains escomptés sont jusqu'à dix fois supérieurs à l'élimination des droits de douane.

Voilà pour les enjeux. Il y a deux conditions pour réussir. D'abord ne pas partir perdant. Il y a une tendance dans certains milieux à penser que l'Europe est forcément naïve dans son approche du commerce, forcément demanderesse quand on parle de négociation et forcément perdante à l'issue de celle-ci, quelque soit le partenaire, mais particulièrement avec les États-Unis.

Cette disposition d'esprit n'est pas seulement erronée, elle a un coût parce qu'elle incite à aborder les négociations de manière défensive, en multipliant les

demandes d'exemption, en ne mettant l'accent que là-dessus et en oubliant nos intérêts offensifs.

C'est comme cela que l'on rate une négociation.

Bien sûr qu'il faut être vigilants, et nous le sommes.

Les gouvernements des 28 États membres et le Parlement européen le sont tous derrière nous. Mais nous ne devons pas sous-estimer nos forces ni nos intérêts. Les États-Unis ne sont peut-être pas des enfants de chœur, mais nous non plus.

Nous sommes la première puissance commerciale mondiale. Nous avons négocié des accords de libre-échange avec des dizaines de pays dans le monde. Tous nos partenaires sont demandeurs de négocier avec nous. Les États-Unis avancent en Asie avec le TPP – le *Trans-pacific partnership* – mais nous négocions de notre côté avec les mêmes partenaires, Japon et Vietnam compris. Nous avons aujourd'hui le programme de négociations commerciales le plus ambitieux au monde. En quelques années, la part de notre commerce couverte par des accords de libre-échange pourrait passer de moins d'un quart à plus des deux tiers.

Nous obtenons des résultats. L'accord avec la Corée conclu, il y a quelques années, élimine 99 % des droits de douane appliqués par la Corée – sans parler de nombreux obstacles non tarifaires au commerce, alors que ces droits étaient deux fois plus élevés que les nôtres avant le début des négociations. Les États-Unis ont renégocié leur accord avec la Corée, suite à la conclusion du nôtre.

L'accord que nous venons de conclure avec le Canada va bien au-delà de tout ce qui avait été fait jusqu'ici, y compris, dans le cadre de l'ALENA-NAFTA, dans les marchés publics. Nous avons obtenu une ouverture réciproque du marché canadien dans des conditions impensables, il y a encore quelques années, y compris au niveau subfédéral – ce qui est essentiel et sans comparaison avec ce que le Canada avait octroyé aux États-Unis dans le cadre de l'ALENA-NAFTA. Et là, c'est une excellente entrée en matière, s'agissant des États-Unis où là, beaucoup de problèmes en matière de marchés publics sont encore présents aussi au niveau subfédéral.

Nous avons des intérêts aux États-Unis, mais les États-Unis aussi ont des intérêts sur le marché européen. Ils ont vu fondre leur part de marché dans les importations agricoles de l'Europe de 12 % à 7 % en quelques années au bénéfice des autres grands exportateurs de commodities agricoles, alors que nous sommes le premier importateur mondial de produits agricoles, mais aussi le premier exportateur.

Il est impératif de regagner ces parts de marché. Et contrairement, à ce que l'on pense souvent, en Europe, nous avons intérêt à négocier dans ce domaine avec les États-Unis : les exportations européennes de produits

agricoles et agroalimentaires aux États-Unis sont supérieures aux importations. Nous avons des intérêts offensifs dans de nombreux secteurs, notamment les produits laitiers, les produits agricoles transformés ou encore les vins et spiritueux et les boissons non alcoolisées – sans compter que les réformes de la PAC et l'évolution des prix mondiaux nous ont donné des marges de manœuvre que nous n'avions pas auparavant.

La deuxième condition est de retrouver un peu de sérénité dans les négociations. Le débat public autour du TTIP a fait surgir des interrogations qui, pour légitimes qu'elles soient, sont sans rapport avec la réalité. Il faut remettre de la rationalité dans le débat et dédramatiser. Il s'agit d'une négociation, pas d'un mariage. Il ne s'agit pas, pour les États-Unis de devenir le 29^e État membre de l'Union européenne, ni pour l'Union européenne de devenir le 51^e État américain.

Nous allons défendre nos intérêts, de part et d'autre, mais nous ne sommes pas prêts, ni d'un côté ni de l'autre, à remettre en cause notre modèle de société pour le plaisir de conclure les négociations. Et nous n'en avons pas besoin. Il y a assez d'obstacles et de difficultés à aplanir comme cela. Nous le ferons de manière pragmatique, là où c'est possible. Ceux qui disent que le ciel va nous tomber sur la tête, parce que nous négocions avec les États-Unis, jouent avec les peurs. Mais il ne faut pas non plus tomber dans l'excès inverse. Le TTIP ne sera pas la solution à tous nos maux. Il ne va pas guérir les écrouelles. C'est un élément, parmi d'autres, important, mais pas le seul, d'une stratégie de croissance.

Une des conditions essentielles pour rétablir la sérénité et la confiance, dont nous avons besoin dans la négociation, est de travailler sur la transparence. Il est devenu commun de dire que les négociations sont secrètes – M. le Ministre-Président a parlé d'opacité – menées dans la plus grande opacité et d'en conclure que, s'il y a aussi peu d'informations sur ce qui est négocié, c'est que l'on nous cache quelque chose. La réalité est que, depuis le lancement des négociations, nous avons fait un effort sans précédent pour informer sur les enjeux du TTIP et sur ce qui est concrètement sur la table, bien au-delà du cercle traditionnel des experts du commerce des États membres, en direction des élus, de la société civile et du public en général, à Bruxelles et partout en Europe. Personne ne peut soutenir sérieusement qu'il n'est pas informé du contenu des négociations.

Et à cet égard, je voudrais rappeler que cette semaine, la Commission européenne a adopté des mesures importantes sur la transparence en général, et en particulier aussi sur la négociation TTIP. Et je voudrais rappeler la nature de ces mesures puisqu'elles sont toutes fraîches.

Désormais, tous les textes de négociations partagés avec les États membres et avec le Parlement européen seront rendus publics.

De plus, nous allons faciliter la circulation des textes vis-à-vis du Parlement européen puisque aujourd'hui, les textes classés restreints Union européenne, donc la partie la plus confidentielle, n'est accessible, bien sûr qu'aux États membres et à une petite partie du Parlement européen. Désormais, l'ensemble des membres du Parlement européen aura accès à ces textes dans une salle de lecture. Pour ceux qui ont déjà accès, bien entendu, ils ont accès à une copie papier. Ceci pour dire que, désormais, le Parlement européen aura un traitement, y compris plus favorable que l'ensemble des membres du Congrès américain. Ce n'est pas notre *benchmark*, mais ceci montre bien que nous faisons des efforts importants en matière de transparence.

Bien entendu, nous allons aussi développer davantage encore le dialogue avec la société civile.

La commissaire Malmström a l'intention de participer à la prochaine séance ; elle participera également à une séance avec le dialogue société civile, mais aussi elle participera bientôt à la prochaine séance de notre *High advisory committee*, donc, le comité consultatif composé des différents membres de la société civile et des intérêts à la fois non-business et business, à parts égales. Je crois qu'elle fera cela en janvier. La commissaire Malmström, excellente communicatrice, investira sûrement beaucoup dans ce domaine. Il est essentiel aussi dans ce domaine d'être irréprochable. Comme je l'ai dit, la commissaire Malmström en a fait un axe fondamental de ses annonces au Parlement européen.

Enfin, ceux qui voient les bénéfices dans l'approfondissement des relations avec les États-Unis sauront faire entendre leur voix dans le débat, je suis sûr qu'il y en a dans cette salle. Nous avons aussi besoin de vous. La question est de savoir si le TTIP sera un accord mixte et ne pas encore formellement trancher à ce stade. Il est clair qu'il a déjà été annoncé par le commissaire précédent, M. De Gucht, que le traité transatlantique serait probablement un accord mixte de par la nature large de son champ. Ce qui veut dire que ce Parlement aura aussi, compte tenu de ses compétences, à ratifier tout ou partie de cet accord.

Je voudrais également dire un mot sur la question de l'investisseur et de l'État, la question dite ISDS évoquée par le ministre-président. La protection des investissements et le règlement des différends entre investisseurs et État peuvent être des instruments avec une valeur ajoutée importante, à condition qu'ils soient construits et calibrés de manière appropriée.

La Commission européenne a lancé une consultation publique au sujet de la protection des investissements et le règlement des différends dans le TTIP. Le rapport sur

cette consultation devrait être finalisé et rendu public d'ici la fin de cette année, avant Noël.

Le temps des décisions n'est pas encore venu. Je n'ai pas de nouvelle particulière à vous annoncer aujourd'hui. Si ce n'est pas de vous dire que nous avons entendu les préoccupations exprimées à ce sujet.

La Commissaire au Commerce, Mme Malmström, a déjà annoncé son intention d'avoir une véritable discussion après la publication du rapport. Le cercle des interlocuteurs ne sera pas limité aux États membres et au Parlement européen, mais inclura plus largement les acteurs européens concernés par ce sujet.

Je ne peux en dire plus à ce stade, sauf rappeler que nous sommes preneurs de toute suggestion constructive sur la manière de réformer davantage le système, afin de donner plus de garanties sur son fonctionnement.

Il est aussi important d'être clair sur un autre sujet : la consultation publique concerne le TTIP. L'inclusion de la protection des investissements et du mécanisme de règlement des différends, dans d'autres accords, notamment avec le Canada, a suscité un certain nombre de débats, mais les négociations avec le Canada sont closes et le résultat est un succès pour l'Europe ; les rouvrir affecterait, non seulement notre crédibilité en tant que partenaire des négociations, mais aussi les perspectives de conclusion et d'entrée en vigueur de cet important accord. De tels développements ne sont pas souhaitables et risqueraient d'affecter, de manière négative, nos objectifs en matière de croissance et d'emploi.

Nous ne fermons pas la porte complètement à des améliorations ou à des ajouts techniques, mais nous discutons d'abord de la protection des investissements et du règlement des différends entre investisseurs et État sur le TTIP et ensuite nous trouvons ensemble les bonnes solutions. Une fois celles-ci trouvées, nous verrons bien si certaines d'entre elles peuvent s'appliquer à l'accord avec le Canada et être mises en œuvre sans réouverture coûteuse de l'accord dans son ensemble.

L'Europe se doit de pratiquer une politique en matière d'investissement qui permette à la fois de protéger nos compagnies à l'étranger et de ne pas mettre en danger les standards élevés qui font sa spécificité dans d'autres domaines : social, environnemental, diversité culturelle et protection des consommateurs. Il n'y a pas d'incompatibilité entre ces objectifs ; nous pouvons trouver ensemble la meilleure façon d'atteindre l'ensemble de ces objectifs.

La Commission est prête à s'engager de façon constructive dans ce travail d'équipe.

Enfin, je voudrais rappeler qu'il n'est, en aucune manière, envisageable de mettre en cause notre approche en matière de choix collectif, de législation,

que ce soit dans les domaines alimentaire, social ou de la protection de l'environnement. Tout ceci ne fait pas partie du champ de la négociation. Nos objectifs, dans le volet réglementaire, ne visent pas à négocier nos législations, mais à voir ce qui peut être fait en matière de coopération ou de reconnaissance mutuelle, sans mettre en péril nos choix collectifs qui restent ce qu'ils sont. Les services publics également ne peuvent aucunement être mis en cause par cette négociation, comme d'ailleurs dans aucune négociation passée. Il doit être possible encore, même pour les secteurs qui ne font pas aujourd'hui nécessairement l'objet de monopole public, par exemple, dans le cas de certains services publics, dans les domaines des transports ou de l'énergie. Dans ces domaines, nous avons traditionnellement des réserves qui permettent d'introduire des monopoles de ce type, si ceci est souhaitable, et ne pas mettre en cause ceux qui existent, a fortiori.

De ce côté, la situation est parfaitement claire dans cette négociation.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. - Je remercie les deux orateurs pour cette présentation très touffue, très vive et rapide de surcroît qui, immanquablement susciteront débat.

Si vous l'acceptez, nous permettrons aux parlementaires de vous interroger. Je ne sais pas qui souhaite prendre la parole puisque l'occasion vous est donnée. Je rappelle que le processus, si nous voulons agir, nous renvoie au Comité des régions. C'était l'intervention de M. Hazée. Probablement que, pour bien éclairer nos éventuelles interventions, il faudrait poser des questions aux deux orateurs. Si le ministre-président en avait l'une ou l'autre à poser à M. Demarty, je ne résisterais pas à lui donner volontiers la parole.

À défaut, je me tourne vers les parlementaires présents.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Zrihen, qui a été membre du Parlement européen et puis elle a choisi le Parlement wallon. Vous voyez qu'il y a parfois des « déroulés » de carrière heureux, en tout cas pour nous.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur Demarty, ayant été au Parlement européen et ayant eu le plaisir d'assister aux négociations de l'OMC, je confirme que la transparence est un critère de fond dans ce type d'exercice.

Ce qui me paraît important de dire, c'est que nous ne sommes pas, ici, dans une opposition radicale aux États-Unis ; la question n'est pas là. En termes de

développements économiques, il est extrêmement important que, dans la position que nous avons au niveau de l'Union européenne et surtout avec la primauté que nous pouvons conserver et que nous voulons conserver, nous puissions avoir toutes les garanties du modèle développé et que tout le monde approuve.

La première question part des craintes que la société civile émet. Je me permettrai de poser cette question à M. le Ministre-Président du Gouvernement wallon. Tout accord de libre-échange nous amène à voir des signaux d'alarme. S'il est clair que, pour nous tous, la recherche de la croissance est fondamentale, surtout dans le contexte actuel, il n'en va pas de même du principe de tout accepter. D'autant plus que vous avez eu la possibilité, Monsieur Demarty, de signaler aussi les accords qui se font également du côté asiatique et qu'il ne faudrait pas mettre l'un et l'autre en balance pour nous déséquilibrer.

Il faut encourager, renforcer les échanges économiques entre les économies européenne et américaine. On a dit croissance et création d'emplois. Nous insisterons pour dire qu'il nous faut une création d'emplois décents puisqu'il a été également souligné que seulement deux accords sur huit ont été signés dans les rapports avec tout ce qui est les règles générales du travail international. Il ne s'agit pas que certaines pratiques en vigueur dans un pays partenaire ne permettent pas à l'Europe de maintenir ce modèle qui nous tient tant à cœur.

Monsieur le Ministre-Président, puis-je me permettre de vous poser la question de la position du Gouvernement wallon en général par rapport à ce traité ? Même si vous l'avez dit extrêmement clairement, les éléments que nous défendons dans les négociations intrabelges ne vont peut-être pas de manière aussi claire avec les positions qui nous ont été présentées, il ne faudrait pas acheter un chat dans un sac.

Quant à la publicité des documents, il nous importe que le Gouvernement et le Parlement, qui devaient statuer, puissent y avoir accès. Peut-on accepter que la transparence soit partielle ? Pensez-vous, Monsieur le Ministre-Président, que nous devons exiger une transparence complète ?

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur Magnette et Monsieur Demarty, pour vos interventions. Avec cette proposition de TTIP, nous sommes devant quelque chose de tout à fait différent.

M. le Président. - Excusez-moi de vous couper la parole, Madame Ryckmans.

Je vais préciser, pour M. Demarty qui n'a pas la chance de tous nous connaître, pour qu'il sache non pas qui est qui, mais quelles sont les appartenances

philosophiques, que Mme Zrihen appartient au groupe socialiste, Mme Ryckmans appartient au groupe écologiste, Mme Simonet au groupe des démocrates humanistes et la dernière oratrice du mouvement réformateur libéral.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais d'abord vous remercier pour le fait que cette rencontre et des auditions puissent avoir lieu et que le Comité d'avis se soit saisi de cette question. Nous en avons été à l'initiative, mais elle a été enclenchée très rapidement. Elle connaîtra certainement d'autres suites au sein de notre Parlement.

Il est important de rappeler que, de notre point de vue, le TTIP n'est pas un accord de libre échange comme les autres. Il a des spécificités très importantes, puisqu'il aura, in fine, la suppression de toute une série de droits de douane et d'ouvrir largement les marchés des investissements au service public et à tous les services.

Cet alignement des normes techniques et sanitaires entre l'Union européenne et les États-Unis est un des axes importants de cette négociation.

Le présupposé que vous avez rappelé, Monsieur Demarty, c'est l'idée de sortir de la crise en pensant qu'en augmentant les échanges, on va résoudre des problèmes de croissance ou de difficultés économiques devant lesquels nous nous trouvons actuellement. C'est un postulat que nous ne pouvons pas nécessairement partager et sur lequel il serait important de revenir, en tout cas de l'objectiver.

L'intégration entre nos deux économies – l'économie européenne et l'économie américaine – est au bénéfice des emplois et d'une amélioration de notre « meilleur vivre » au sein de l'Union européenne. Davantage de commerce améliorera-t-il la situation ? Une intégration renforcée de l'économie mondiale ne devrait-elle pas être davantage orientée vers une transition écologique profonde de nos comportements économiques et de la viabilité à long terme de nos économies ? C'est le plus important pour nous à faire valoir.

Monsieur Magnette, je voudrais vous interroger sur le redéploiement de nos exportations wallonnes. Avez-vous des chiffres sur la capacité de nos entreprises à gagner ou à avoir davantage de bienfaits avec cette ouverture et ce traité ? Combien sont-elles susceptibles d'exporter aux États-Unis et de gagner au marché ?

Des études ont été faites par des modèles validés sur les impacts en matière d'emplois. Monsieur Demarty, peut-être pourriez-vous réagir ou me dire ce que vous en pensez ? Ils ne sont pas du tout aussi optimistes que ce que l'on a lu dans certaines presses. Concernant les impacts en termes d'emplois : 600 000 emplois seraient concernés et détruits par la signature de cet éventuel traité.

Par ailleurs, vous avez évoqué la question de la position offensive que nous devons avoir sur la sérénité dans les négociations. Vous avez rappelé les récentes ouvertures et la transparence qui devrait prévaloir, notamment la dernière ouverture que vous avez citée, cette transparence et cette déclassification d'un certain nombre de documents.

Il reste plusieurs questions à vous poser. Les parlementaires pourront consulter les documents confidentiels, ils ne peuvent pas prendre de notes, juste les consulter. En plus, ces documents sont uniquement les propositions présentées par l'Europe aux États-Unis et en aucune manière, les documents proposés par les États-Unis dans la négociation. Qui a accès à ces documents ?

Monsieur Magnette, quand on parle de la protection des normes, donc, de l'importance de conserver les normes qui sont les nôtres, pour lesquelles il y a un accord au sein du Parlement wallon, des normes que nous avons déjà mises en évidence, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement wallon, au début de l'année passée, quand on a commencé à entendre les négociations sur le TTIP, ont pris un certain nombre de positions sur l'exclusion des produits culturels et sur la spécificité du monde agricole, de manière à protéger les spécificités du monde agricole wallon. On a encore exprimé récemment, dans la réunion précédente, l'importance que cela peut représenter pour la Wallonie en particulier.

En même temps, nous apprenons que M. De Gucht a négocié sur une série d'aspects culturels. Quand on dit que l'on est attentif à la protection et au respect d'un certain nombre de ces normes, comment aller au-delà du fait d'être attentif ? Comment mettre des balises les plus fortes possible ? Pour l'instant, les éléments que nous avons en notre possession, toutes les balises que l'on pourrait mettre, ne nous permettent pas d'avoir toutes les garanties. Nous demandons d'arrêter les négociations autour de ce traité.

Monsieur Demarty, vous avez évoqué la consultation publique à propos de l'ISDS. Vous avez tous les deux évoqué le rapport qui devrait être fait avant Noël et qui sera présenté auprès des différents acteurs européens. De quels acteurs européens s'agit-il ? Quels sont les différents secteurs de la société civile qui seront concernés ? Comment les parlements seront-ils informés et associés à cette réflexion ?

Je voudrais que vous m'explicitiez davantage ce que vous avez dit par rapport à l'ISDS dans le CETA. Les négociations sont closes avec le CETA. La clause ISDS s'y retrouve. Pouvez-vous nous expliquer davantage le lien avec la réouverture ou la négociation possible au sein même du CETA ?

Par ailleurs, un élément que ni l'un ni l'autre vous n'avez abordé est le TISA (Trade in services agreement),

un traité dont on n'a pas encore entendu parler. Je vous invite à le noter. C'est un traité qui concerne les services. Pouvez-vous nous en dire plus également ?

M. le Président. - Je remercie Mme Ryckmans et ses très nombreuses questions. J'espère qu'elles ont pu être notées. Si tant qu'il n'y avait pas de réponse, Madame Ryckmans, j'imagine que vous y reviendrez d'initiative.

La parole est Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur Demarty, je vous remercie de votre présence qui éclaire nos travaux. L'Union européenne aujourd'hui est bien plus qu'une simple communauté économique, ce n'est plus la CECA. Nous avons depuis lors mis en place des valeurs qui sont chères aux pays membres de l'Union, des valeurs basées sur les droits de l'homme, sur la personne, les services publics, le respect de l'individu, le respect de la et des cultures, de la diversité culturelle.

Nous avons un modèle européen auquel nous sommes attachés et auquel nous devrions être en plus attachés, un modèle en construction. En même temps, cet accord représente des opportunités ; c'est l'objectif. Personne n'a envie de faire du tort à l'Union européenne et à ses membres. Il est évident que cet accord ne doit pas retarder la construction d'une Europe politique plus forte qui pourrait se déterminer elle-même. Ce n'est sûrement pas l'objectif, mais cela ne peut pas en être la conséquence.

Cet accord est-il important ? Évidemment. Quand l'on constate la difficulté, les environnements économiques européen, belge et mondial, mais singulièrement européen, c'est un accord important. L'Union européenne est la première puissance économique et on a parfois tendance à l'oublier. Nous sommes en tête des échanges commerciaux, les États-Unis suivent, la Chine talonne ou vient de dépasser les États-Unis. C'est important de montrer que les Américains et les Européens peuvent avoir le *lead* et de le faire d'une façon axée sur nos valeurs.

C'est aussi une opportunité puisque les États-Unis n'ont pas ratifié six des huit accords de l'OIT. Cela peut aussi être une opportunité de faire monter la qualité, aux États-Unis, des exigences en matière de respect de l'individu, du travail ; ce qui sont des acquis, ici. Cela peut être aussi l'occasion de faire améliorer et d'avoir des standards plus semblables aux nôtres, là-bas. Mais ne rêvons pas ! Ce n'est pas le but de cet accord. Ce n'est pas de faire améliorer nos standards, aux États-Unis. C'est d'avoir un accord commercial. Notre partenaire américain est très clair. Si, à l'occasion, cela peut l'être, mais je ne pense pas que cela soit l'objectif.

Ce sont des accords importants ; l'objectif n'est pas de les balayer d'un revers de la main, mais de les comprendre. On acte la transparence qui s'intensifiera.

C'est un élément important, surtout si ce sont des accords mixtes, il faudra avoir le débat ; autant l'avoir le plus tôt possible et sensibiliser et faire comprendre les objectifs et rectifier, le cas échéant, parce que personne, dans de tels accords, ne peut avoir toute la science infuse.

Je voudrais poser trois questions à ce stade ; rejoindre la question qui vient d'être posée.

Il semblerait que l'on escompte un bénéfice du PIB de 0,5 % en 12 ans. Est-on sûr de cela ? C'est déjà bien, mais ce n'est pas miraculeux. On espère autre chose aussi pour la relance de l'Union européenne. M. Jean-Claude Juncker essaie de faire autre chose, en plus. C'est peut-être cela la priorité ; 0,5 %, cela se discute. A-t-on des garanties à ce sujet ? Sinon, c'est beaucoup de travail pour pas grand-chose.

La deuxième question porte sur l'évolution du multilatéral. Nous l'avons défendu à l'OMC et elle n'arrive pas à le faire. La mondialisation pose les problèmes de manière bien différente. Ici, il s'agit de faire des pas entre les États-Unis et l'Union européenne, certes, c'est intéressant. Mais cela ne manquera pas d'avoir des effets sur les autres partenaires, alors que les Européens ont été favorables à des négociations multilatérales. Quel est l'impact de ces négociations sur les positionnements et les avancées du multilatéral ?

Cela apporte-t-il un souffle nouveau et les échanges sont-ils relancés ? Il faut baliser le bien-être de chacun des individus de l'Union européenne et des États-Unis. Nous en sommes tous conscients. Il sera important que les balises soient exprimées par les différents partenaires, participants et parlements. La réglementation bancaire et financière est-elle dans cet accord ? Cela nous semble important, car dans ces balises, il y a les normes humaine, sanitaire, sociale, environnementale et l'agriculture. La réglementation bancaire et financière, ainsi que le dumping fiscal et l'évasion fiscale ne devraient-ils pas ou sont-ils dans cet accord ? C'est une question que beaucoup de citoyens et de gouvernements se posent. Y a-t-il des chapitres ou des volets pour encadrer davantage les opérations bancaires et financières ?

M. le Président. - On en vient à la quatrième oratrice ; le débat a été très féminin. J'allais vous le dire pour l'égalité des genres que les messieurs réagissent. Il y en a déjà un, deux et je clôturerai, c'est magnifique, encore un.

Messieurs, vous faites recette, il n'y a pas à dire ; signe de l'intérêt de votre présence et de la cause qui nous réunit.

La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voudrais soulever et souligner quelques éléments qui nous conviennent. Vous parlez de motivations économiques pour la

croissance et l'emploi pour faciliter les échanges ; les États-Unis sont une destination essentielle pour l'Union européenne, c'est pertinent aussi. L'élimination des obstacles est aussi un objectif en éliminant les droits de douane, les réglementations superflues et les restrictions aux investissements. Ce sera profitable à une série de secteurs. Je constate aussi avec satisfaction que l'Europe n'est pas naïve, elle ne part pas perdante, elle a une attitude offensive, elle n'est pas systématiquement demanderesse, elle reste vigilante, elle ne sous-estime pas ses forces, ce qui est essentiel dans une négociation de ne pas partir vaincue.

Vous avez parlé également de négociations. Ce qui signifie que l'Europe reste avec son identité ; elle n'est pas là pour laisser tout le terrain à la disposition des États-Unis. Notre modèle de société ne sera nullement remis en cause. Ce traité est un élément parmi d'autres dans une plus large stratégie de croissance. Vous avez souligné la volonté de la Commission de travailler dans la transparence, ce qui est essentiel pour nous aussi. Vous avez parlé de la transmission des documents plus large au Parlement européen et une concertation avec la société civile ; ce à quoi nous souscrivons également. Nous estimons que cela facilitera le processus. Souvent, quand l'on ne sait pas, c'est la peur qui intervient et qui complique le processus. Cela contribuera au développement d'une identité européenne, dans la mesure où l'on se préoccupe des réalités que vivent les gens sur le terrain.

J'ai deux questions. Pourriez-vous nous rassurer par rapport plus spécifiquement aux PME ? Je sais que les implications de l'application de ce traité seront très positives pour les entreprises. Auront-elles une réelle plus-value dans le domaine à côté des grandes multinationales ? Quelle sera la plus-value qui leur sera réservée ? Dans le règlement des litiges, vous avez parlé de l'accord avec le Canada et l'accord avec Singapour. Quelle expérience tirez-vous des accords déjà conclus qui prévoient cette possibilité ? Ne pourrait-on pas se servir de ces expériences pour la transmettre ou non dans ce nouveau traité ?

M. le Président. - Cher collègue, on va vous entendre. Puis, je céderai la parole à Mme Baltus-Möres et M. Hazée.

La parole est à M. Imane.

M. Imane (PS).- Monsieur Demarty, selon les études que vous avez commandées, le Traité transatlantique pourrait stimuler l'économie de l'Union européenne de 120 milliards d'euros et l'économie américaine de 90 milliards d'euros, alors que de nouvelles études montrent le contraire, voire qu'il pourrait y avoir un impact négatif pour le commerce intra-Union européenne.

Allez-vous prendre les résultats d'autres études en considération pendant les négociations ? Quelle est la

manière dont vous évaluez les risques d'un tel accord pour le commerce intra-Union européenne ?

La question sur la transparence des négociations est cruciale pour l'ensemble des citoyens européens. Pourriez-vous nous dire comment Mme Malmström compte entièrement garantir cette transparence des négociations pour l'ensemble de la négociation ? Car il est inconcevable qu'elle se limite au seul côté européen et que l'on ne puisse pas savoir ce que demandent les États-Unis en retour.

Monsieur Demarty, la précédente Commission avait lancé une consultation publique sur le Traité transatlantique et a reçu un nombre considérable de réponses de la société civile européenne, ce qui prouve à quel point les citoyens sont inquiets sur cette question. Pourriez-vous nous dire quelle sera la position de la nouvelle Commission sur cette consultation et comment les résultats seront pris en compte pour influencer la suite des négociations ? Les Européens ne doivent pas être qu'entendus, ils doivent être écoutés.

Enfin, pendant les auditions de Mme la Commissaire Malmström au Parlement européen, il nous est apparu que sa position sur les clauses d'arbitrage diffèrait de celle du Président de la Commission européenne, M. Juncker. Pourriez-vous nous donner la position définitive de la Commission européenne sur cette question essentielle ? Car pour nous les entreprises doivent toutes se conformer aux lois de nos États. Ce qui me fait peur, c'est que de telles clauses d'arbitrage ont déjà permis à des entreprises de contester des augmentations du salaire minimum.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur Demarty, si j'ai bien compris, vous avez dit que la protection des investissements et les règlements des différences entre investisseurs et États peuvent avoir une valeur ajoutée. C'est quelque chose que je n'ai pas bien compris, peut-être pouvez-vous expliquer pour qui cela représente une plus-value et expliquer encore un peu cette matière ? Autre chose, M. le Ministre-Président Magnette a dit vouloir rester attentif en matière agricole, par exemple avec les OGM, mais de M. Demarty on n'a rien entendu sur cette thématique. Dès lors, ma question à M. Demarty est : « Voyez-vous un problème ou un danger actuellement en liaison avec les TTIP et les OGM ? ».

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Complémentaire à ce qui a été dit par les uns et les autres, et notamment par ma collègue Mme Ryckmans, voici quelques points complémentaires. Le premier point pour revenir sur la clause ISDS et simplement une question : pourquoi établir dans nos démocraties séculaires, si je puis dire,

cette ouverture à des procédures judiciaires privées et à ce qui apparaît comme des privilèges donnés aux multinationales de pouvoir notamment attaquer unilatéralement les États, non pas seulement par rapport au respect de la législation, mais par rapport à d'éventuels bénéfices qui seraient « affaiblis », tenant compte de telles ou telles législations que des États souverainement adopteraient ? Donc pourquoi cette clause d'arbitrage ? Puisque l'on peut certainement ne pas partager, en tout cas c'est notre cas, un certain nombre des valeurs qui sont liées au modèle de société américain, autant on peut difficilement mettre en cause le caractère démocratique de leur organisation étatique.

La deuxième question porte sur la transparence et l'absence de transparence, ou les limites à la transparence, et c'est la même question : pourquoi avoir attendu un an et demi avant de commencer à mettre à disposition un certain nombre de documents ? Dès lors qu'un mouvement est constaté en la matière, pourquoi l'établir de façon partielle ? Pourquoi les parlementaires sont-ils réduits à un rôle de lecteurs sans pouvoir ne prendre aucune note, sans pouvoir prendre à un moment donné des éléments qui leur permettent de mettre également en œuvre une expertise dont disposent les parties aux négociations pour pouvoir examiner la portée, les tenants et aboutissants des éléments qui sont discutés ? Pourquoi limiter la transparence à l'égard des citoyens ?

Comment comprendre cette attitude à l'égard du désenchantement assez large auquel est soumis le projet européen dans nos pays ? Cela m'attriste profondément. Le projet européen est depuis le début et reste un projet de paix pour nos peuples. Nous devons constater l'écart de plus en plus grand, le désenchantement croissant à l'égard de nos populations, notamment alimenté par un certain nombre de politiques menées par la Commission européenne. Le manque de transparence en l'espèce, sans même parler du fond du projet, entre dans cette logique également.

Une question enfin, pour ne pas être trop long et rester simplement en complément de ce qui a été dit, à l'égard de notre Ministre-Président, nous lisons il y a quelques jours que le Conseil européen avait réexprimé son soutien sans faille, ce sont les mots que j'ai pu lire, à l'égard des négociations relatives au TTIP. Donc ce n'est pas seulement la Commission qui soutient ces négociations, le Conseil a réexprimé son soutien sans faille. J'ai pourtant bien entendu les réserves que le Gouvernement wallon a rappelées aujourd'hui et fort opportunément, c'est le moins que l'on puisse dire. Le ministre fédéral, qui nous représente logiquement au sein du Conseil dans sa formation générale des ministres des Affaires étrangères, entend-il l'expression qui peut notamment être exprimée par notre Gouvernement à l'égard de ce dossier ?

M. le Président. - Il n'y a plus de prise de parole.

Bien qu'en principe le président se doit d'arbitrer, de concilier et de rapprocher, le thème étant à ce point fondamental pour l'avenir de nos sociétés, j'espère que vous ne m'en voudrez pas de me joindre au débat pour vous soumettre quelques questions. J'ai conscience que c'est une avalanche de questions qui vous est tombée dessus et que venant de Bruxelles vers Namur vous n'étiez peut-être pas dans cet état d'esprit. J'espère qu'en plus des bouchons de Namur vers Bruxelles, vous ne regretterez pas votre présence parce qu'elle nous honore et elle permet d'avoir un excellent débat de qualité, outre la présence du Ministre-Président.

Un vieux texte disait : « Chassez les marchands du temple ». Un texte qui date de plus de 20 siècles et qui a alimenté le fondement même de notre courant démocrate-chrétien humaniste. On ne va pas chasser les marchands du temple, nous savons que nous avons des marchands et que c'est la base même d'une économie moderne que les échanges financiers, des services et des produits. Mais il doit nous inciter à une certaine forme de prudence. Prudence que vous avez évoquée et qui s'est manifestée, si je suis bien informé, le 21 novembre puisque les membres de la Commission européenne se sont exprimés, se sont réunis et ont tenu un discours assez proche du vôtre. C'est rassurant pour vous et probablement pour la Commission, puisque à la sortie de cette séance de la Commission européenne consacrée à ce traité, on a rappelé qu'il ne fallait pas de naïveté, pas de volonté de nivellement par le bas, on veut maintenir nos normes environnementales.

Pour l'observateur politique attentif, le Président Juncker n'avait rien dit d'autre au G20 où il avait rappelé aussi cette volonté de maintien de nos spécificités européennes à travers les normes. Il y avait ajouté, et vous nous l'avez illustré, une nouvelle approche de transparence. J'y vois - mais ce n'est pas un jugement de valeur, peut-être un premier constat que je voulais partager avec vous - une évolution dans le dossier. C'est qu'il y a une plus grande volonté d'associer malgré tout le Parlement européen, vous nous avez dit combien les textes étaient disponibles.

J'ai entendu mes excellents collègues écolos dire : « C'est frustrant, on ne sait pas prendre de notes, on ne sait pas intervenir », mais convenons que négocier entre deux continents et dans ces continents avec des États, des régions, des spécificités, cela n'est pas simple de négocier à deux, M. le Ministre-Président peut vous le dire, mais si on les multiplie par des dizaines, cela devient encore plus compliqué. J'aurais voulu voir si mon impression était fondée ou non d'une plus grande transparence dans l'approche de la négociation.

Vous avez reçu mandat de négocier à peu près à mi 2013. Nous sommes aujourd'hui en novembre 2014. Monsieur le Directeur général, outre le temps qui passe et qui malheureusement nous fait vieillir tous, n'y a-t-il pas eu quelques changements susceptibles d'influencer la négociation ? Je vais évoquer ces changements.

D'abord, la plus évidente, c'est que nous avons une nouvelle équipe de commissaires.

On a vu qu'il y a une volonté de développement endogène, elle reste d'ailleurs à définir sur le plan financier, mais elle apparaît comme une promesse de développement ou en tout cas de mise en service de nouvelles infrastructures.

Déjà là, dans l'animation de la commission, n'y a-t-il pas de nouvelles préoccupations ? Nouvelles préoccupations que je vois aussi par le changement de commissaire.

Vous me direz que l'un et l'autre sont membres de la famille libérale, M. De Gucht est parti, c'est Mme Malmström, Suédoise, qui est arrivée, et c'est ma question la plus impertinente – puisque vous avez un devoir de réserve, je ne vous demanderai pas de commentaire d'appréciation, mais peut-être sur les injonctions, les recommandations. Nous appelons en Wallonie les notes vertes, qui parfois finissent dans un tiroir, sans effet, je peux vous le dire comme ancien ministre. Avez-vous ressenti, dans votre département du fait de l'arrivée de la nouvelle commissaire, des inflexions nouvelles ? Je pense, par exemple, à l'agriculture dont on disait que M. De Gucht n'était pas très préoccupé, ce qui pourrait ne pas être le cas de celle qui la remplace.

C'était ce phénomène de quelques mois, mais qui a remplacé les premiers protagonistes de la négociation. À bien y regarder, cela a changé aussi aux États-Unis, puisqu'il y a eu des élections. On sait aujourd'hui que l'action de M. Obama, qu'on l'apprécie ou pas, doit s'appuyer, se composer avec les républicains.

À lire toujours certaines presses spécialisées, il semblerait que les républicains seraient plutôt tentés par une négociation transpacifique. Ce qui doit aussi faire réfléchir celles et ceux qui parmi nous sont les plus hostiles à cette négociation, je tiens à le dire. Attention, si l'on est trop fermés, ils iront voir un autre marchand. Je sais qu'il y a beaucoup de réserve et si l'on ne peut pas écrire au Parlement européen, ce n'est pas obligé de répéter ce que vous dites, mais j'aimerais vous entendre sur cette évolution de l'autre côté de l'Atlantique par rapport à l'appréhension du vieux continent que nous représentons.

Ma troisième question concerne le menu. On s'interroge souvent pour savoir qui est invité à une table et pour les plus gastronomes ou les gourmets, on s'interroge sur le menu. S'agit-il d'une formule *open buffet* ou une formule « menu fermé » ? Vous me pardonneriez le trait d'humour, mais le buffet est-il ouvert à tout le monde et chacun peut y apporter ce qu'il souhaite et en retirer ce qu'il veut ? Ou au contraire, allez-vous vous orienter vers une liste fermée ? Je voulais savoir si avec la culture, l'Union européenne allait organiser une forme de particularité, de spécificité,

de normes préférentielles au nom de notre identité culturelle qui est un des joyaux de l'Europe et l'on sait qu'elle est déjà différente dans la petite Belgique et elle l'est dans maints pays qui composent cette Union européenne.

Le menu, buffet ou liste fermée dans un menu ?

La quatrième question, Mme Simonet l'a abordée et si elle m'y autorise, je voudrais l'approfondir, elle concerne ce que l'on a appelé les standards, les normes. Vous ne m'en voudrez pas comme Président du Parlement wallon, je suis le gardien, le concierge, de toutes les résolutions et elles sont nombreuses, mais il y en a une qui est bien en tête. M. le Greffier pourrait vous la ressortir, c'est celle du 26 mars 2014 où notre Parlement avait pris une résolution assez forte pour décourager, interdire ce que l'on a appelé en agriculture les produits sensibles.

Je vais vous le traduire en Wallon, ce sont les OGM. Il y avait là une très grande préoccupation de nos collègues parlementaires. J'aurais voulu savoir si, dans les normes que nous ne souhaitons pas nécessairement imposer aux États-Unis, y a-t-il un certain nombre de normes qui nous protègent ? J'ai fait allusion à la résolution du Parlement wallon, mais je pourrais parler aussi des poulets chlorés ou encore des animaux clonés.

J'en viens au cinquième point qui concerne le modèle social.

J'ai dit ce matin, nous étions en réunion avec des experts de la prospective, notamment des amis français, combien je me réjouissais de la désignation de Mme Thyssen comme Commissaire à l'Emploi, à la politique sociale. Elle a devant elle un vaste chantier déjà au sein de l'Union européenne. Alors que dire d'aller l'exporter ou de le croiser avec les États-Unis dont on sait que le modèle est pour partie très très largement différent en la matière ? Y a-t-il une tranche de considération sociale, voire peut-être fiscale, qui ferait partie de vos préoccupations ?

De plus, le transatlantique est-il la référence pour d'autres traités ? On peut penser à la Chine puisqu'il y a d'autres négociations. Ou s'agit-il finalement d'un mariage qui est propre à deux conjoints ? Ou ce type de contrat de mariage sera-t-il imposé aux autres ?

J'en viens à une question de M. Hazée que je voudrais approfondir, elle me brûlait les lèvres parce que c'est pour moi le volet le plus délicat. On a deux puissances publiques et de tailles. Nous sommes les premiers au monde, vous l'avez rappelé, les États-Unis sont une autre force, ne fût-ce que par leur capacité militaire, financière et diplomatique. Mais lorsqu'il faudra, Monsieur Demarty, régler le conflit entre une entreprise privée et un des deux partenaires, il faudra s'adresser à un arbitrage privé, si nous avons bien compris la clause dont question.

Or, je note, là aussi, une évolution. Les Allemands qui en étaient de très grands défenseurs, sont eux-mêmes victimes aujourd'hui de cette propre démarche, puisqu'une entreprise nucléaire très importante – Vattenfall – a décidé d'assigner l'Allemagne devant un arbitre privé parce que l'Allemagne a décidé de fermer le nucléaire. L'entreprise nucléaire suédoise n'est pas d'accord avec la décision de l'Allemagne, elle décide de faire appel à un arbitrage et réclame 5 milliards d'euros d'indemnisation. Comment va-t-on faire pour faire coexister une volonté démocratique débattue, peu importe, chacun appréciera, avec entre ce que les uns et les autres auront disposé, ce que les autres proposent, qu'un arbitre privé s'interpose ?

Enfin, pour l'utilité de nos débats, nous savons que le 12 et le 13 février, le Comité des régions va se réunir, va s'exprimer. Vous le savez, ce comité est présidé par un de nos plus anciens collègues, M. Lebrun. Pour qu'il fasse bien entendre la voix de la Wallonie et de la Belgique, il a plu à Sa Majesté de lui donner la plus grande décoration de l'Ordre des dignitaires, hier.

J'espère que, fort de cette reconnaissance royale, il fera entendre notre voix au Comité des régions, à travers le rapport de Markus Töns et j'aurais voulu savoir ce que la commission et vos services vont faire ou ne pas faire avec le Comité des régions et ce rapport de Markus.

Vous aurez constaté que j'ai abusé, mais bonne nouvelle, je ne vois plus de prise de parole à ce stade, et nous avons tout le reste de l'après-midi.

M. le Ministre-Président ne m'en voudra pas, si je donne la parole à M. Demarty en premier lieu ?

J'ai vu que vous aviez déjà rempli un livre pratiquement, preuve de l'intérêt que vous nous avez porté.

La parole est à M. Demarty.

M. Demarty, Directeur général de la Commission européenne du commerce. - Tous les problèmes principaux ont été soulevés. Je vais essayer de répondre par thème, si vous m'y autorisez, plutôt que par parlementaire ayant posé des questions. Je vais commencer par la transparence.

Ils ont le code où évidemment il y a des limites à ne pas dépasser. En ce qui concerne les mérites respectifs de l'ancien commissaire De Gucht, avec qui j'ai travaillé pendant quatre ans, et la nouvelle commissaire Malmström que je découvre, vous me permettrez de rester muet à ce stade, mais je crois que vous connaissez très bien l'ancien commissaire De Gucht, qui a été homme politique sur la scène belge pendant longtemps. Tout ce que je peux dire à propos de la commissaire Malmström, c'est qu'elle montre un grand enthousiasme pour ses nouvelles fonctions, d'une part, et que d'autre part, elle a un grand talent d'écoute et de communication

qui ne peut qu'aider sur ce dossier qui, à mon avis, va continuer à faire l'objet pendant les prochains mois et probablement les prochaines années de discussions et de dialogues approfondis.

M. le Président. - On avait invité l'ancien commissaire, M. De Gucht, mais il nous a fait savoir qu'il avait pris une pause carrière d'un an, voilà qui explique son absence.

M. Demarty, Directeur général de la Commission européenne du commerce. - Cela aurait peut-être été un petit peu plus délicat pour moi d'intervenir en sa présence, à ses côtés, même si je me suis très bien entendu avec lui.

Je vais commencer par la transparence, après j'évoquerai les questions touchant au modèle de société à la réglementation qui sont extrêmement importantes. Je parlerai des études économiques évoquées par certains. J'évoquerai aussi le cas de l'agriculture sur lequel je peux parler longuement. Pour ceux qui ne le savent pas, j'ai été longtemps Directeur général de l'agriculture de la Commission européenne. J'ai fait une bonne partie de ma carrière dans ce domaine. J'ai été le conseiller de Jacques Delors sur ces questions pendant dix ans. Donc, j'ai de l'expérience en la matière.

Tout d'abord, en ce qui concerne la transparence, nous ne nous mettons pas soudainement à penser transparence. Nous avons été déjà beaucoup plus loin, jusqu'à présent, avant même les dernières annonces, que dans n'importe quelle autre négociation. C'est-à-dire que nous avons déjà rendu publics beaucoup de nos documents de négociation. Le caractère nouveau, c'est que tous nos documents, nos textes de négociation vont faire l'objet d'une diffusion publique. Bien entendu, ce sont les textes de l'Union européenne, cela ne peut pas couvrir les textes américains parce que, simplement, les États-Unis ne sont pas d'accord. À la différence d'autres négociations, nous ne pouvons pas le faire sans leur accord, de même que les textes consolidés qui comportent à la fois nos positions et les leurs, qui font l'objet de la négociation. Mais bien entendu, nous allons rendre compte à nos mandants, c'est-à-dire les États membres et le Parlement, du déroulement de ces négociations. Donc, il n'y a pas de secret en la matière.

De même, pour ce qui concerne ce que l'on appelle les offres d'accès au marché, qui sont des documents aussi extrêmement techniques sur les offres tarifaires, nous ne pouvons pas les rendre totalement publics, mais nous donnerons un résumé des principaux éléments. Quel est le niveau de la libéralisation tarifaire et quelles sont les principales caractéristiques de ces éléments ?

Là-dessus, il n'y a absolument pas d'ambiguïté. Pourquoi allons-nous plus loin aujourd'hui ? Parce qu'il y a une demande sans précédent, c'est la première négociation commerciale qui fait l'objet d'un tel intérêt. Il y a aussi, bien entendu, d'autres raisons. Par exemple,

sur la question du mandat, la Commission européenne n'avait aucun problème avec la diffusion du mandat, depuis le début. Il faut savoir que cela demande l'unanimité du conseil pour rendre le mandat public. Donc, cela a demandé beaucoup de temps pour la prise de conscience d'un certain nombre d'États membres. On peut le regretter, mais c'est la réalité politique avec laquelle on doit vivre.

Je voudrais préciser d'ailleurs, pour l'accès des parlementaires, je ne sais pas qui vous a dit que les parlementaires ne pouvaient pas prendre de notes, dans la salle de lecture, ce n'est pas quelque chose qui correspond à une quelconque réalité. Je ne sais pas à quoi cela correspond. Par définition, il ne peut pas y avoir de copie papier ou de photo prise des documents, mais bien entendu, vous êtes en droit, quand vous consultez un document, de pouvoir prendre des notes. Sauf à avoir une mémoire exceptionnelle, il est normal de pouvoir prendre des notes.

Je crois que, sur la transparence, la question est claire. On veut être tout à fait transparent. Il n'y a aucune raison de ne pas l'être. Bien entendu, on ne négocie pas sur la place publique, c'est une évidence. Si certains veulent nous faire négocier sur la place publique, cela ne va jamais se produire. Même quand vous négociez des accords de Gouvernement, vos objectifs sont fixés, mais je n'ai jamais entendu dire que vous négociez sur la place publique. Vous négociez, vous avez des objectifs et après vous rendez compte à vous mandants.

M. le Président. - On apprend même qu'il y a des cahiers Atoma cachés.

M. Demarty, Directeur général pour le commerce à la Commission européenne. - Des cahiers Atoma cachés...

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon - L'Atoma est un cahier belge.

M. Demarty, Directeur général pour le commerce de la Commission européenne. - Cela, je le sais. Je vis ici depuis 26 ans. Je sais ce que c'est. Mes enfants ont fait leurs études à l'ULB, quand vous y étiez professeur.

(Rumeurs)

Je connais un peu le pays et je le trouve fort sympathique. La cordialité de nos échanges en témoigne aujourd'hui.

En ce qui concerne les questions réglementaires de choix, nous n'allons pas négocier nos choix de société. Nous avons nos règles, nous avons notre modèle de société. Il n'est pas sur la table tout simplement. J'ai entendu Mme Ryckmans dire que nous allons faire de l'alignement réglementaire sur nos normes techniques et sanitaires. Non, on ne va pas faire d'alignement réglementaire de nos normes techniques et sanitaires. Ce

que nous allons examiner, ce sont les possibilités, tout en gardant les éléments essentiels de nos réglementations, c'est s'il est possible pour les réglementations futures, de travailler quand on est d'accord sur les risques, l'analyse des risques et sur les modalités de gestion, si l'on peut le faire, non pas nécessairement de manière identique, mais de manière compatible. Quand les régulateurs de part et d'autre, les nôtres sont normalement à l'intérieur de la Commission européenne, ceux des Américains sont normalement des régulateurs indépendants - c'est compliqué, je ne rentre pas dans les détails - en général, n'ont pas tendance à regarder nécessairement les effets sur les échanges.

La question pour les standards futurs, c'est de savoir si, à partir du moment où l'on est d'accord sur l'analyse du risque, si l'on peut réglementer d'une manière cohérente. Pour les réglementations existantes, tout simplement, il s'agit de savoir s'il peut y avoir des équivalences lorsque les règlements, tout en étant différents, aboutissent à des résultats équivalents.

Prenons l'exemple de l'automobile, ceux qui ont conduit des voitures en Europe – tout le monde en a conduit ici – aux États-Unis, certains d'entre nous l'ont fait, on n'a pas le sentiment, d'être transporté dans des véhicules dont la sécurité est différente. Par contre, les standards sont un peu différents. La question est de savoir s'il peut y avoir une équivalence fonctionnelle entre les voitures américaines et les voitures européennes, de telle sorte que nous n'ayons pas de part et d'autre, lorsque l'on exporte, à modifier, à nous adapter à des standards qui, en réalité, ont des objectifs équivalents. Prenons l'exemple des produits pharmaceutiques qui peuvent intéresser la Wallonie – puisqu'il y a une production pharmaceutique ici qui est compétitive. Aujourd'hui, pour exporter aux États-Unis et les États-Unis pour exporter en Europe, il doit y avoir duplication des inspections et des audits dans les entreprises pour la vérification de ce que l'on appelle les *good manufacturing practices* – les bonnes pratiques qui sont similaires. A-t-on besoin d'une duplication ? N'est-il pas suffisant que les inspections soient faites, à la fois le marché européen et le marché américain, chez nous et même chose pour les États-Unis ?

Ce sont ces questions relativement simples à examiner.

Lorsque c'est différent, nous n'allons jamais importer de la viande hormonée sur le marché européen. C'est extrêmement clair. On l'a toujours dit. Je peux même ajouter que l'on ne va pas importer de porc produit avec de la ractopamine, qui n'est pas une hormone, mais quelque chose qui y ressemble. C'est une demande américaine, bien sûr, mais on ne va pas la satisfaire. C'est extrêmement clair. Il peut y avoir des cas aussi où les normes américaines sont plus sévères, parfois avec de bonnes raisons, parfois avec de moins bonnes raisons.

Je prends l'exemple de la listeria. Aux États-Unis, vous devez avoir zéro trace de listeria. En Europe, vous pouvez avoir des traces infinitésimales, ce qui correspond d'ailleurs aux normes internationales. Ceci peut être un problème, mais il n'y a aucune chance que les États-Unis modifient également leur législation sur ce point. Il y a des choses que l'on peut faire ensemble et il y a des choses que nous ne ferons pas, tout simplement.

J'en profite pour glisser sur l'agriculture, qui a un lien avec la législation. Nous n'allons pas négocier notre législation sur les OGM, elle n'interdit pas les OGM. L'opinion publique est hostile donc de facto il n'y en a pratiquement pas. Pour le commerce, c'est possible, mais notre législation est probablement plus sévère, cela prend plus de temps d'autoriser les OGM. Nous allons garder notre législation et continuer à l'appliquer.

Je rappelle que, pour notre élevage – cela peut aussi concerner une partie de la Belgique – par exemple, nous avons besoin d'importer 25 millions de tonnes de soja produites exclusivement à partir d'OGM, pour nourrir nos animaux, en particulier la viande porcine, mais aussi la viande de volaille, un peu les vaches laitières. Là, c'est le commerce, il faut que les variétés qui sont importées soient autorisées en Europe pour le commerce.

Je sais que cela ne fait pas partie de la négociation, mais si nous ne pouvions plus importer de soja OGM, nous aurions de très graves problèmes. Quand j'étais directeur général de l'agriculture, ceci a été regardé, cela entraînerait une baisse de notre production en Europe – on ne peut pas produire ces produits en Europe – de 30 % à 40 % pour le porc et la volaille. Cela entraînerait une augmentation des prix de 15 % pour le consommateur. Il faut aussi voir les choses dans leur complexité, mais on ne négociera pas cela.

En matière agricole, nous avons un certain nombre de produits sensibles.

On a parlé de libéralisation du commerce, de suppression des droits de douane. Nous n'allons pas supprimer absolument tous les droits de douane. L'objectif est proche de l'élimination. Quand on regarde ce que l'on a fait sur la Corée et le Canada, cela tourne autour de 99 % de libéralisation. Il reste toujours 1 % de produits très sensibles qui sont des produits agricoles, en particulier la viande bovine – cela intéresse la Wallonie – aussi la viande de volaille et la viande porcine. Pour ces produits, il n'y aura pas de libéralisation totale. Il y aura certainement un accès additionnel sous forme de contingent tarifaire, un volume fixe de quantités qui pourront être exportées, mais qui doit être raisonnable et ne pas déstabiliser nos marchés ? On a une idée très claire de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas. On l'a montré avec le Canada, il y a des proportionnalités pas trop difficiles à

déduire de ce qui a été fait avec le Canada. Là aussi, il n'y a aucun suspense à tel égard.

Sur l'agriculture, il faut rappeler que nous avons aussi un certain nombre de sujets très offensifs, sur les produits laitiers, qui peuvent aussi intéresser la Belgique, la Wallonie en particulier. Sur les produits laitiers, nous sommes offensifs sur le marché américain. Il y a là aussi des obstacles aux échanges très ennuyeux, non seulement des droits de douane très élevés, mais aussi, pour les produits frais, il n'est pas possible d'exporter à cause de ce que l'on appelle le *Grade A Milk Standards* aux États-Unis. Même le lait pasteurisé n'est pas reconnu comme équivalent. Sur le lait cru, c'est plus compliqué, on n'a pas accès ; c'est un problème beaucoup plus compliqué à régler, j'évoquais notamment la question de la listeria.

Encore une fois, notre modèle social n'est pas sur la table, nos normes sanitaires et environnementales ne sont pas sur la table.

En matière culturelle et d'audiovisuel, l'audiovisuel est clairement exclu du mandat de la négociation. Cela ne va pas changer sur les services audiovisuels. En ce qui concerne le culturel, le protocole sur la diversité culturelle de l'UNESCO est et restera d'application, l'Union européenne y a souscrit. Il n'y a pas non plus d'ambiguïté à cet égard.

En matière de services en général, les subventions ne sont pas dans le champ de cette négociation. Il faut être tout à fait clair à cet égard.

Les services publics ne sont pas sur la table des négociations. On a entendu dire tout à l'heure que l'on allait ouvrir les services publics : pas du tout, ce n'est jamais ce que l'on a fait et l'on ne va pas le faire. Alors, pourquoi prétendre que nous allons le faire ? Nous n'allons pas le faire dans cette négociation, ni dans la négociation TISA qui a été citée. Il y a toutes les preuves que cela peut être documenté, y compris avec la possibilité dans les secteurs où il est possible d'avoir des monopoles publics ou privés, de droits publics, correspondant à des services publics où il n'y a pas de tel monopole pour le moment. Il est possible aussi d'en introduire de nouveau dans un certain nombre de domaines.

L'éducation, la santé publique, tout n'est pas ouvert. Même pour ce qui concerne des services qui sont aujourd'hui privés en matière de santé ou d'éducation. Les États membres doivent individuellement choisir s'ils veulent ouvrir ou non cette négociation.

Il n'y a aucune raison de penser que l'on va aller plus loin que cela. Si les États-Unis voulaient aller plus loin, il n'y aurait pas d'accord. Sur cette matière, les choses sont assez claires.

En ce qui concerne les études, nous avons effectué un travail d'étude d'impact extrêmement sérieux.

Personnellement, j'ai commencé ma carrière comme modélisateur à la fin des années 70 dans l'administration française, je connais donc un peu le sujet. Nous avons mené un travail et des études extrêmement approfondies en utilisant des modèles d'équilibre général – ce qui est la norme dans ce type d'étude – qui sont des études macroéconomiques. Il faut aussi essayer de regarder la macroéconomie, elle est importante. Cela montre que, sous certaines hypothèses, c'est 0,5 % de croissance en base, après, quand on sera en régime de croisière. J'entends dire que ce n'est pas grand-chose, mais quand on regarde la croissance de l'Europe aujourd'hui, je ne suis pas sûr que l'on puisse dire cela. Le grand marché unique était considéré comme à peu près 2 % de croissance additionnelle. Quelque chose qui représente un quart du marché unique, qui est considéré comme normalement un succès, qui n'est pas encore achevé dans tous ses domaines, c'est quelque chose d'important.

À cet égard, Madame Simonet, il n'est pas question que cette négociation nous empêche d'approfondir notre marché unique, la construction européenne. On ne peut pas dire : « Attendons que la construction européenne soit totalement achevée et que l'on soit dans un modèle pur et parfait qui n'existe pas pour faire cette négociation ». Tout ceci doit aussi être articulé.

Sur les modèles, la plupart des États membres – je ne sais pas ce qu'a fait la Belgique, je ne m'en souviens plus – ont mené un certain nombre d'études et la plupart étaient convergentes sur les chiffres que nous donnons pour l'ensemble de l'Europe. Certains étaient plus optimistes, certains légèrement moins optimistes. L'étude à laquelle il était fait référence par deux intervenants est une étude américaine récente, que je connais, que j'ai regardée. C'est une étude non pas d'un économiste chevronné, mais d'un étudiant qui n'a pas encore achevé ses études – c'est respectable. Il a utilisé un modèle dans lequel il n'y a pas de commerce dans le modal ; il a utilisé les résultats de notre propre modèle en matière d'échanges, il a normé son modèle qui n'est pas fait pour cela en introduisant des mesures d'austérité domestiques. En réalité, ils ont obtenu des résultats négatifs parce qu'ils ont construit *ex ante* leur instrument qui, en plus, n'était pas fait pour évaluer des résultats commerciaux, pour avoir un tel résultat. C'est cette soi-disant étude qui vient de sortir à laquelle il a été fait allusion.

Toutes les études sérieuses convergent à peu près autour des éléments que j'ai indiqués. Là-dedans, l'élément de cohérence réglementaire est très important pour justifier un tel résultat. Si, sur les voitures, nous n'arrivons pas à trouver des résultats du type de ceux que j'ai indiqués, d'équivalence fonctionnelle partielle ou totale, il est clair que les résultats de cette négociation sont beaucoup moins intéressants.

Un accord *tarif only* qui était poussé par certains, cela n'a strictement, à mon avis, aucun intérêt. Un accord classique – là, je peux rejoindre certains – il faut

que cette négociation ait de l'intérêt pour nous. *Tarif only*, cela voudrait dire que c'est uniquement intéressant pour les grandes multinationales qui pourront, au travers de leurs filiales, ne plus payer de droits de douane sur leurs échanges, plus des ennuis agricoles pour nous, on ne va jamais dépasser nos *red lines*, même dans un tel contexte, des ennuis agricoles pour nous, pour un résultat négligeable – avec cela, nous n'avons rien sur les marchés publics, qui sont un de nos objectifs essentiels.

En réalité, il est important que cette négociation reste globale. Il faut être tout à fait réalistes sur ce qui peut être obtenu.

La question des conventions BIT a été aussi évoquée – Bureau international du Travail – Convention ILO. Traditionnellement, dans nos accords, il y a huit conventions clés à l'Organisation internationale du travail qui font partie du chapitre « Développement durable ». C'est clair que les États-Unis n'en ont ratifié que deux. Là aussi, je veux parler le langage de la vérité et de la transparence. S'imaginer que l'on va, au travers de cette négociation, contraindre les États-Unis à ratifier les six conventions supplémentaires, cela procède d'un optimisme largement démesuré.

Par contre, les raisons pour lesquelles les États-Unis n'ont pas ratifié ces conventions ne sont pas nécessairement dues au contenu même de ces conventions. Par contre, il est très important que le contenu et les objectifs essentiels de ces conventions puissent faire l'objet d'un tel chapitre « Développement durable », « Développement soutenable » dans cette négociation. Il y a à trouver, comme dans toute négociation, des éléments de convergence.

En ce qui concerne les PME, il est clair qu'elles ont beaucoup à espérer d'un tel accord. Il y a des centaines de milliers de PME européennes qui exportent déjà aux États-Unis, mais qui rencontrent aussi des difficultés, notamment à la fois par les barrières tarifaires, mais surtout les barrières non tarifaires. Sur ces dernières, les grands groupes ont des moyens de s'adapter, d'avoir des lignes de production ciblées, et cetera, pour ce marché, mais pour les PME, c'est beaucoup plus difficile. Le système américain est loin d'être toujours très transparent et il est important que, dans cette négociation, nous ayons un chapitre « PME » qui assure une plus grande transparence des règles à respecter pour aller sur le marché américain et, de l'autre côté, pour le nôtre, et normalement, nous sommes plus transparents pour pénétrer sur ce marché. Je suis d'accord avec Mme Defrang-Firket pour dire qu'il est important d'avoir un chapitre PME.

Je finirai par la ISDS qui mérite un développement particulier, parce que je crois que c'est utile de se concentrer là-dessus, mais avant je vais en venir aux questions de M. le Président Antoine, questions très politiques.

En ce qui concerne la question sur ce qui s'est passé aux États-Unis, la nouvelle majorité aux États-Unis, je ne suis pas sûr du tout que cela veut dire que les républicains s'intéressent davantage au TTIP – Transatlantic partnership – à ma connaissance, les républicains modérés sont plutôt aussi favorables au TTIP. Je ne crois pas que cela soit le problème. Au contraire, l'arrivée des républicains peut accélérer l'adoption par le Congrès du TPA (trade promotion authority), ou *fast track*, qui est la législation essentielle dans toute négociation avec les Américains qui oblige le Congrès – le Congrès vote lui-même cette législation – mais qui donne le pouvoir à l'Exécutif de conclure un accord sur lequel le Congrès ne pourra se prononcer que par oui ou non. Parce que dans le système américain, à la différence des systèmes traditionnels des États membres et de l'Union européenne, le pouvoir de négocier les accords internationaux appartient au Congrès. En réalité, c'est délégué à l'Exécutif et donc le Congrès a normalement le pouvoir de ratifier, même les accords conclus.

Personne de sérieux n'est prêt à conclure un accord avec les États-Unis pour être soumis à d'éventuels amendements ultérieurs d'accords conclus. Personne, même des entités beaucoup moins importantes que nous. D'ailleurs, pour conclure le TTIP, ils auront besoin aussi de le faire. Je ne pense pas qu'il y ait un privilège, disons qu'il y a une priorité dans le temps au TTIP. Ils ont commencé à négocier le TTP en 2005 ; ils le concluront normalement dans le premier semestre 2015. Cela a pris beaucoup plus de temps que prévu, comme souvent. Je ne peux pas imaginer que notre négociation avec eux prenne dix ans. Entre nous, ce n'est pas possible. C'est la raison pour laquelle cette négociation sera conclue avant et on a plutôt intérêt à ce qu'elle soit conclue assez rapidement pour que le système américain, aussi bien l'exécutif que le législatif, puisse se concentrer davantage aussi sur la négociation TTIP qu'il ne l'a fait aujourd'hui. Soyons clair, aujourd'hui, ils négocient TTIP, mais leur temps est plutôt consacré, c'est vrai à au TTP pour les raisons que j'ai évoquées.

Si nous ne nous montrons pas assez volontaires dans cette négociation et nous ne sommes pas clairs si nous voulons cette négociation avec des résultats qui sont dans notre intérêt, il y a évidemment le risque que les États-Unis se détournent de cette négociation.

Cela ne veut pas dire que l'on doit faire des concessions pour qu'ils rentrent dans la négociation plus sérieusement. Néanmoins, on doit être clair et ne pas multiplier les a priori. Quant aux listes ouvertes ou listes fermées ou à l'*open buffet*, ce qui est important, je ne me prononcerai pas... Personnellement, il m'arrive de manger à la carte, au menu ou à l'*open buffet*, je n'ai pas de préférence, ce qui compte, c'est le plat, et donc, ce qu'il y a dans la négociation, ce qu'il y a et ce que l'on ne va pas faire. On est clairs à cet égard sur ce que nous allons faire et ce que nous n'allons pas faire. Je crois que j'ai essayé de l'être cet après-midi avec vous.

En ce qui concerne la question ISDS sur laquelle, maintenant je crois qu'il est temps que je me concentre. Tout d'abord, ISDS, ce n'est pas quelque chose qui tombe du ciel, qui soudainement a été inventé aux États unis, et que l'on voudrait nous imposer. Si c'était le cas, je comprendrais mieux le débat actuel. Aujourd'hui, nous sommes en face de 1 400 traités bilatéraux existants entre les pays de l'Union européenne et les pays tiers ou les pays de l'Union européenne entre eux qui comprennent à peu près tous de la ISDS. Ce concept a été inventé par l'Allemagne qui a 130 traités de protection d'investissement.

Désormais, depuis le Traité de Lisbonne, depuis 2009, c'est une compétence exclusive de l'Union européenne. Alors, bien entendu, il y a deux approches possibles. Soit dire que la ISDS, c'est mauvais et donc, on jette toute la ISDS et tous les traités existants, et on ne veut plus de la ISDS au niveau européen soit on cherche à réformer et avoir un nouveau modèle de ISDS. C'est ce que nous sommes en train d'essayer de faire, et avons commencé à faire avec le Canada et Singapour. L'ancien modèle d'ISDS, là, nos amis allemands sont un peu schizophrènes, parce que d'un côté, ils veulent garder leurs traités bilatéraux avec le modèle d'ISDS existant, et ils ont des doutes s'il faut l'avoir avec les pays développés. J'y reviendrai.

En réalité, ce modèle d'ISDS existant dans les traités bilatéraux des États membres ne répond à aucune des questions légitimes posées par une partie de l'opinion publique. Une partie de l'opinion publique, c'est clair, ne veut pas d'ISDS ou veut utiliser ce débat pour qu'il n'y ait pas du tout de négociation avec les États unis. Mais ceux qui posent des questions légitimes sur la question de réglementer... Oui, il y a un débat sur l'équilibre entre le droit de réglementer et l'existence de l'ISDS. Bien sûr et cette question du droit de réglementer n'est aucunement couverte par les traités existants où il existe de l'ISDS. Je ne sais pas combien la Belgique en a, mais elle en a un certain nombre aussi. D'ailleurs, il y a un cas intéressant en ce moment avec la Chine sur le cas dit « Fortis » entre la Chine et la Belgique où justement il n'y a pas de problème qui limite les possibilités d'accès à l'ISDS lorsque l'on est obligés d'agir dans la précipitation parce qu'il y a une crise financière. Il n'y a pas la possibilité d'exclure ses dispositions et donc, l'actionnaire minoritaire chinois, Ping An, a attaqué la Belgique à cet égard. Cela ne veut pas dire que la Belgique va perdre, mais si notre modèle d'ISDS était en place, ce serait le risque zéro.

En réalité, il y a beaucoup à faire en matière de modèle rénové d'ISDS, de transparence, d'indépendance des arbitres, de procédure d'appel – un objectif d'un peu plus long terme, mais c'est l'un des sujets que nous voulons travailler – et bien sûr, il est très important que les standards de ces procédures – ce que l'on appelle *Fair and equitable treatments* – et l'expropriation indirecte soient définis. C'est ce que nous faisons, ce qui n'est pas le cas dans les traités bilatéraux existants, de

manière exhaustive pour que les arbitres ne puissent pas les interpréter. Il y a aussi le respect du droit de réglementer là-dedans.

Pourquoi, entre pays développés, a-t-on probablement besoin d'un tel système ? Parce que l'on veut éviter que nos investisseurs, lorsqu'ils ont investi des centaines de millions d'euros, pour les PME, ou des milliards d'euros chez les pays tiers, soient victimes de mesures discriminatoires, qu'ils ne puissent pas avoir accès à la justice ou qu'ils puissent être expropriés sans indemnisation correcte. C'est l'objectif de ces quelques principes de base qui d'ailleurs, pour la plupart, sont même dans la Charte des droits fondamentaux. C'est cela que nous cherchons à faire.

En Europe, le problème ne se pose pas vraiment parce qu'il n'y a pas de discrimination et il y a un accès à la justice.

Aux États-Unis, même si le principe est fixé dans la protection de l'investissement, il n'est pas possible que les Cours domestiques prennent en compte ces éléments. Il n'y a pas d'application directe, ils peuvent discriminer si le droit domestique le permet. Ce n'est pas le cas en Europe, mais c'est le cas aux États-Unis et c'est le cas au Canada. Vous pouvez même avoir des lois rétroactives qui, parfois, privent des investisseurs de certains de leurs droits.

Il y a un exemple bien connu qui est français. Je ne suis pas obsédé par l'exemple français, je suis connu pour être très indépendant et pas du tout forcément toujours très proche de mes compatriotes. Vous avez Pernod Ricard. Il avait une marque de rhum connue, Havana Club et, par une loi américaine partiellement condamnée à l'OMC, il a été privé des droits de cette marque aux États-Unis. S'il y avait eu de l'ISDS entre la France et les États-Unis, entre l'Europe et les États-Unis, il y aurait eu des recours supplémentaires. Je ne dis pas que cela aurait forcément tout réglé, mais en tout cas, cela aurait réglé un certain nombre de problèmes.

Je vais résumer parce que c'est très technique. Je suis désolé de prendre du temps, mais on dit beaucoup de choses à ce sujet. D'abord, l'ISDS existe dans tous les traités bilatéraux quasiment des États membres. Le modèle doit être réformé, il n'est pas suffisamment adéquat et on a, avec la communautarisation de ce dossier au niveau européen, une opportunité unique de construire un nouveau modèle d'ISDS qui réponde à ces questions de droit de réglementer. On n'a pas le temps de discuter dans les détails, mais vous avez cité un certain nombre d'exemples. Jamais, dans le système d'ISDS que nous avons en tête, il ne sera possible d'attaquer des législations des États membres.

Dans le cas que vous avez cité, ce n'est pas secret dans notre système, il y a Canada et à Singapour, le cas Vattenfall et l'Allemagne. On n'a pas les détails, mais le débat n'est pas de savoir si l'Allemagne ou la Belgique a

le droit d'arrêter l'énergie nucléaire. Il est évident qu'ils en ont le droit. La question est de savoir si la révocation de la licence de l'entreprise Vattenfall a été faite dans des conditions qui correspondaient aux conditions dans lesquelles l'investissement de Vattenfall a été fait en Allemagne, de savoir s'il y a des engagements qui ont été pris ou pas. Personne n'est capable de le faire.

Ce que j'observe d'ailleurs, c'est que le Vice-chancelier Gabriel vient de faire des déclarations incitant l'entreprise Vattenfall à continuer à investir dans la production d'électricité au charbon en Allemagne dans deux usines de mines dont elle envisageait de se retirer. Il y a peut-être là des éléments de négociation, mais en tout cas, ce que je peux vous dire, c'est qu'un tel instrument est utile pour nos investisseurs. Il ne s'agit aucunement de dénier aux États souverains la possibilité de leurs choix énergétiques et de leurs choix politiques, il s'agit simplement de s'assurer que les investisseurs soient traités de manière non discriminatoire quand le droit national peut autoriser certaines discriminations, ce qui, normalement, n'est pas le cas en Europe. La Chancelière Merkel s'est prononcée récemment, il y a une ou deux semaines, plutôt en faveur de l'ISDS.

C'est un sujet très complexe qui mérite discussion. On veut dialoguer là-dessus. Cela va prendre du temps, mais je suis extrêmement confiant sur le fait que l'on peut arriver à des solutions raisonnables. Au sujet de notre nouveau modèle d'ISDS – je ne sais pas ce que la nouvelle Commission décidera en la matière – si nous arrivons à en construire un et qu'il n'est pas acceptable par les États-Unis, cela veut dire tout simplement qu'il n'y aura pas d'ISDS dans l'accord avec les États-Unis. Sous réserve que la Commission décide, pour le moment, c'est le mandat et cela a été confirmé au Conseil des ministres vendredi dernier. Cela a été cité, c'était le 21 novembre. Si ce que nous souhaitons faire n'est pas accepté par les États-Unis, si les principes essentiels ne le sont pas, il n'y aura pas d'ISDS avec les États-Unis.

Mais ne partons pas battus d'avance ou ne demandons pas d'éliminer cela *ex ante* et devoir ensuite payer dans la négociation. Il y a aussi un élément tactique qu'il faut prendre en compte, mais en tout cas, il y a un certain nombre de préoccupations légitimes qui nous paraissent tout à fait claires et qui doivent être prises en compte.

J'ai omis de répondre à la question de Mme Simonet sur la réglementation financière. Vous avez aussi parlé du multilatéral. Sur la réglementation financière, la question de la fiscalité a aussi été posée. D'abord, normalement, la fiscalité ne fait pas partie des négociations d'accords commerciaux, sinon c'est négocié dans d'autres cadres. Mais il importe que chacun paie correctement ses impôts – c'est normal, y compris les entreprises – et respecte, s'agissant des investisseurs, les lois du pays dans lequel ils investissent. En matière de réglementation financière,

quel est le débat ? C'est que nous avons à la fois, aux États-Unis et en Europe, deux entités qui souhaitent développer une réglementation financière de façon à ce que ce qui s'est produit dans la grande crise de 2008 ne puisse pas se reproduire. Cependant, nous utilisons chacun de notre côté des approches qui, pour aboutir à des résultats similaires, sont différentes.

Ce que nous souhaiterions, s'il y a un accord sur ce que l'on appelle la *regulatory coherence* – la cohérence réglementaire – c'est que s'il y a des principes généraux qui s'appliquent, ils puissent s'appliquer aussi à la partie financière, de façon à ce que le dialogue qui existera toujours entre les régulateurs financiers de part et d'autre puisse aussi faire partie du TTIP. Pour le moment, il est clair que les États-Unis ne sont pas d'accord avec une telle approche parce que les gens du Trésor américain préfèrent rester dans leur petit coin et conserver uniquement les dialogues séparés qu'ils ont avec nous. S'il y a des principes qui s'appliquent dans d'autres domaines réglementaires, je ne vois pas pourquoi ils ne s'appliqueraient pas dans le domaine de la réglementation.

Sur le multilatéral, et je conclurai par là parce que c'est à mon avis une bonne conclusion, nous restons multilatéralistes. Le multilatéral est une priorité. Ceci étant dit, il faut être conscient que si nous avons développé cet agenda bilatéral aussi important, c'est aussi parce que le multilatéral était dans une situation de quasi-blocage. Même si la négociation semble repartir et qu'il y a de meilleures nouvelles, il ne faut pas s'imaginer qu'il va y avoir des résultats extraordinaires en la matière. Il est clair que si un accord est conclu, il sera nettement moins ambitieux qu'il ne l'était auparavant. D'ailleurs pour nous, on ne va pas non plus mettre nos droits de douane sur la table dans le multilatéral et dans le bilatéral en même temps.

L'essentiel de nos gains dans le multilatéral, sur la partie axée aux marchés, était avec les pays développés et avec la Chine. On négocie avec la plupart des pays développés, pas encore avec la Chine. Un accord de libre-échange n'est pas encore à l'ordre du jour avec la Chine, tant s'en faut, mais on ne va pas mettre non plus les droits de douane sur la table pour n'avoir pratiquement aucun gain et éliminer simplement l'eau dans les droits de douane des pays émergents.

La difficulté fondamentale pour la négociation multilatérale demeure, c'est-à-dire que les pays émergents doivent prendre plus de responsabilités dans la négociation par rapport au moment où cette négociation a été lancée il y a maintenant 13 ans. Ils doivent prendre beaucoup plus de responsabilités et ils ne sont pas forcément prêts à le faire.

Par contre, je suis d'accord avec vous pour dire que le multilatéral reste très important et notamment dans sa partie « règles ». On a besoin de règles plus modernes, mais évidemment, il est difficile de modifier ces règles

de telle sorte qu'elles puissent s'adapter au monde moderne si, en même temps, il n'y a pas de mouvement sur l'accès aux marchés. Et on a besoin de conclure l'accord aussi pour passer à autre chose. On ne peut pas négocier perpétuellement. Donc cela doit être conclu d'une manière raisonnable. On espère que ceci pourra être fait au cours des prochaines années, de telle sorte que nous puissions passer aussi à autre chose, y compris dans le multilatéral, notamment avec de nouveaux sujets comme l'investissement et la concurrence qui sont aussi importants. On en a parlé.

Voilà ce que je pouvais vous dire. J'espère avoir répondu à la plupart des questions. En tout cas, mon objectif était de le faire. Et si jamais j'ai été incomplet, vous voudrez bien m'en excuser.

M. le Président. - Je voudrais vous remercier, Monsieur Demarty, parce que, quelles que soient les appréciations que l'on porte sur vos convictions, ce qui est remarquable, moi qui vous vois de biais, c'est que vous êtes venu avec un cahier vide. Il n'y a donc pas de note de support. Vous avez la connaissance de votre dossier et je crois que chacun aura pu l'apprécier.

Il y aura un deuxième tour plus limité, mais je donne la parole à M. le Ministre-Président parce qu'il veut réagir et dans le même temps, il est appelé à d'autres tâches.

La parole est à M. le Ministre-Président Magnette.

M. Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Merci, Monsieur le Président. Non pas que je tiens particulièrement à réagir, mais je voudrais au moins répondre aux éléments de question qui m'ont été directement adressés, sans quoi j' imagine que les membres de notre vénérable Assemblée pourraient être frustrés.

Oui, hélas, je dois vous quitter à 16 heures, c'est-à-dire tout de suite puisque j'ai promis, de très longue date, d'aller prononcer quelques mots de conclusion au dixième anniversaire de nos amis qui font de la prospective ici, juste derrière, au Conseil régional de Prospective de Wallonie, ce que je vais m'empresseur de faire, mais sans m'être joint d'abord aux remerciements que vous avez adressés à M. Demarty.

La démocratie européenne est un exercice difficile. Il y a 28 États membres, il y a autant de parlements nationaux, plus un nombre encore très impressionnant de parlements régionaux et que la Commission s'explique devant ceci est évidemment une excellente chose. Bien sûr, il y a le Parlement européen, mais venir devant les élus qui sont plus proches des territoires est aussi un élément extrêmement important et vous l'avez fait avec beaucoup de passion. Je vous en remercie. C'est une passion que l'on a ressentie d'ailleurs autant pour les matières agricoles que pour les matières commerciales.

C'est d'autant plus important que, dans des sujets comme ceux-ci, il y a beaucoup de fantasmes, c'est vrai. On vit dans une époque qui nourrit à l'égard de l'Europe un profond scepticisme et à l'égard du commerce international aussi, un a priori négatif. Or, il y a de nombreuses critiques à formuler et je n'ai jamais été le dernier à le faire, à l'égard de l'Europe et à l'égard du commerce international, mais il ne faut jamais oublier – et je rejoindrai M. Hazée sur ce point – que l'Europe est certainement notre plus grande aventure politique de ce jour, que nous en avons grand besoin, et que si nous devons la croquer de temps en temps, il ne faut pas oublier de la soutenir également et de soutenir le rôle très important qu'elle joue.

Nous sommes ici en plein dans une des rares matières qui sont une compétence européenne exclusive et dans lesquelles la Commission a effectivement démontré, depuis de très nombreuses années, la qualité de sa force de négociation même si, de temps en temps, elle a dû y être rappelée par la société civile. Mais c'est ce qui fait toute la richesse de notre démocratie européenne.

De même, sur le commerce, bien sûr qu'il faut être vigilants. Nous le sommes et j'ai tenté de le rappeler tout à l'heure, Madame Zrihen, la Déclaration de politique régionale comporte un chapitre qui est consacré à ce que nous appelons un commerce respectueux parce que nous voulons un commerce international. C'est dans l'intérêt de la Wallonie qui est une région d'exportation depuis toujours, mais nous voulons évidemment qu'il soit respectueux de nos droits et de nos normes.

Si vous relisez les passages de la Déclaration de politique régionale, qui est ma bible, vous verrez qu'à la fois, les normes dont on vient de parler, les droits de l'homme, les droits sociaux, et cetera, tout cela est clairement mentionné comme formant le socle des principes sur lequel nous nous basons, mais de même aussi, des principes tels que l'échange des données fiscales, l'attention différenciée portée aux pays les moins avancés, puisque nous avons aussi une politique en matière de coopération au développement et la protection des services publics, sans oublier, cela a été dit, la promotion de la diversité culturelle.

À tout cela, nous sommes donc extrêmement attentifs, mais sans oublier que nous avons un intérêt au développement du commerce et au développement des débouchés pour nos entreprises dans des secteurs qui ont été rappelés. Il y a des secteurs où, clairement, nous sommes directement concurrents avec les États-Unis. La Wallonie est en pointe en matière spatiale et aéronautique. Il y a très peu de choses à exporter, de même que nous avons assez peu de choses à importer de chez eux puisque nous sommes plutôt en concurrence sur les marchés tiers. En revanche, il y a des domaines – vous les avez cités, l'agroalimentaire, la chimie, la pharmacie – qui sont les secteurs où les exportations wallonnes sont en croissance la plus rapide et qui sont

très porteurs d'emplois directs et indirects et où nous avons évidemment intérêt à pouvoir exporter dans des conditions meilleures que ce n'est le cas aujourd'hui, je le répète, sans que ce soient des négociations au rabais, mais sans oublier l'importance de soutenir nos propres industries.

C'est très difficile, et là, je rejoins plutôt le scepticisme de certains parlementaires, de l'évaluer. Pour avoir parcouru moi aussi des études et des contre-études macroéconomiques et économétriques, basées sur des modèles qui, honnêtement, que ce soit rédigé par un doctorant, par un étudiant, ou par un professeur d'économie titulaire d'un prix Nobel, peu importe, nous prédisent des choses – mais c'est la même chose pour les modèles qui prédisent que quand on prend telle mesure, cela va créer x milliers d'emplois – on a rarement vu des modèles comme ceux-ci se confirmer à l'avenir.

Je suis plutôt partisan de l'analyse micro-économique et du fait que nous regardions, pour une région comme la nôtre, qui défend d'abord son intérêt, quels sont les secteurs que nous voulons défendre, où ils exportent-ils et si nous avons un intérêt pour ces secteurs vers les États-Unis et si oui, comment faire pour leur ouvrir davantage ces marchés sans prendre de risques. Ces approches qualitatives et microéconomiques me paraissent plus prometteuses que les approches dites objectives, comme disait un ancien premier ministre regretté de notre pays. Les approches objectives sont des approches qui servent nos objectifs. On sait donc que l'on peut leur faire dire à peu près tout ce que l'on veut.

Ceci étant, nous restons extrêmement vigilants sur les principes et les normes que j'ai évoqués.

Sur la question de la transparence, également, j'ai entendu vos explications sur l'arbitrage, mais je partageais aussi un certain nombre des questions qui ont été posées par nos collègues parlementaires sur ce mécanisme, en particulier. J'entends bien qu'il faut en trouver un nouveau, j'entends bien qu'il en existe déjà, et cetera. Je ne sais pas ce que penseront les parlementaires, mais je n'ai pour ma part pas eu totalement mes apaisements sur ce point. Nous resterons donc extrêmement vigilants sur ce point, même si vous le maîtrisez techniquement certainement beaucoup mieux que nous.

De même, nous restons vigilants à ce que les négociations se déroulent au maximum dans la transparence. Je sais, bien sûr, que ce sont les États membres qui doivent, à l'unanimité, décider de déclassifier un mandat et que ce n'est pas la Commission qui a particulièrement fait de la rétention, mais il n'y a rien qui nourrit plus les fantasmes et les inquiétudes que le manque de transparence sur un mandat et sur le déroulement des négociations. Comme le disait une célèbre militante du commerce équitable – Suzanne Georges, pour ne pas la citer – les accords

commerciaux secrets, c'est comme Dracula, ils meurent quand ils vont au soleil. Et donc effectivement, il faut faire attention de ne pas vouloir faire des accords. On se souvient de la saga de l'accord multilatéral sur les investissements. À vouloir trop faire des secrets, à vouloir garder des négociations confidentielles parce que soi-disant cela facilite l'issue, on peut au contraire les faire mourir. Je n'ai jamais négocié dans le domaine commercial, mais j'ai eu le grand privilège de négociier pour le compte de la Belgique des accords multilatéraux dans le domaine du commerce ou du développement durable. Cela se fait dans la plus grande transparence, tout est public, et cela n'empêche pas – ce sont des négociations très difficiles avec parfois plus de 190 États membres autour de la table – que néanmoins, on atteigne des résultats. J'ai toujours pensé que l'on surévaluait sans doute un peu l'importance que pouvait avoir la confidentialité. Au sujet des accords climatiques, s'il y a bien des enjeux commerciaux fondamentaux, c'est évidemment dans les accords comme ceux-là.

Je ne sais pas si, parfois, on ne surévalue pas un peu l'importance de la confidentialité pour ce type de négociation. Les inconvénients de la confidentialité valent bien leurs avantages.

Pour ce qui est de la Wallonie, et je terminerai par là, Monsieur Hazée, nous restons évidemment très attentifs, vous le savez, et la Commission le sait aussi. C'est pour moi la meilleure garantie de la qualité du travail de négociation de la commission, le fait qu'elle sait que son résultat sera jugé par le Conseil, par le Parlement européen, par l'ensemble des Parlements nationaux et même régionaux, dans notre cas, qui devront, le cas échéant, si l'on arrive à un accord, ratifier l'ensemble de ces textes. Évidemment, quand on négocie, on anticipe ce que seront les réactions de ces différents organes qui a posteriori viennent apporter le sceau de la validation des élus de citoyens et de leurs nations. C'est là, évidemment, que nous conservons un moment très important. Nous aurons, si tout cela aboutit, encore l'occasion, Monsieur le Président, d'avoir d'amples débats sur ces questions.

En attendant, soyez assuré que nous les suivons de très près au sein de la Direction générale Europe. Bien entendu, la Wallonie fait systématiquement valoir sa position. Nous avons des agents de WBI, Wallonie-Bruxelles international, qui est un peu notre corps diplomatique régional, qui suivent ces dossiers avec la plus grande attention dans toutes les dimensions, notamment bien entendu les dimensions culturelles. Nous avons, depuis le début de cette législature, un agent de la DGO3, la direction générale en charge de l'agriculture, qui ne fait que cela et qui, à temps plein, suit de très près ces négociations, en particulier tous les volets liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire. C'est vous dire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, en prenant congé avec mes excuses, je reviens à 17 heures si vous le souhaitez, mais je m'absente en tout

cas un moment pour honorer cette promesse, combien la Wallonie reste attentive sur ce dossier et nous le resterons.

Merci en tout cas pour vos explications.

M. le Président. - Monsieur le Ministre-Président, je peux attester effectivement que vous êtes attendu dans l'autre salle, puisque le Parlement, aujourd'hui, est consacré à la prospective, que ce soit sur le plan du commerce ou sur celui de la décision politique et je vois que vous êtes attendu dans les deux.

Nous avons entendu le ministre-président et longuement M. Demarty. J'imagine qu'il y a des réactions ou quelques questions supplémentaires. Je vous invite à être peut-être concis pour respecter la disponibilité de notre orateur.

Qui souhaite réagir, dans les parlementaires, bien évidemment ?

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Juste simplement pour dire, si l'on a eu quelques inquiétudes quant à la fameuse prise de notes, c'est parce que je pense que tous les accords que l'on a dû essayer de négocier dans le cadre de l'OMC avec M. Pascal Lamy, cela se faisait dans le *black box*. On avait exactement les mêmes règles qui étaient tout à fait draconiennes. C'est vrai que nous nous sommes entraînés à avoir une excellente mémoire, de manière à pouvoir communiquer. Que certains continuent à le faire et que vous estimiez – c'est tout à votre honneur – que cela n'a aucun sens, étant donné que nous avons, en tant que parlementaires, une déontologie qui est celle de travailler dans l'intérêt de tous, j'en suis tout à fait honorée.

Quant au reste, je dirai simplement que la seule question que je poserai encore, c'est : comment pouvez-vous entendre que nous allons – c'est là que je m'inquiète de notre naïveté – nous, Union européenne, mettre publicité sur une série d'accords que nous allons prendre ou sur des informations que nous allons donner, de manière très claire et très transparente, alors que nous n'aurions pas de communication sur ce que les États-Unis pourraient proposer ? C'est là où l'on se met peut-être en difficultés, ou peut-être que l'on deviendra alléchant pour d'autres.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres réactions, toujours parmi les parlementaires ? Désolé, mais c'est le principe des mandats dans la démocratie.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - J'ai trois réactions à ce stade.

Une première réaction par rapport à ce qu'abordait M. le Ministre-Président Magnette, par rapport aux

échanges et à l'impact des échanges entre l'Union européenne et les États-Unis, pour le réseau de petites et moyennes entreprises, nos entreprises, et c'était aussi la préoccupation de nos collègues du MR. Je voudrais simplement rappeler que 80 % des échanges entre l'Union européenne – et vous me confirmerez peut-être, Monsieur Demarty – entre l'Union européenne et les USA, concernent cinq secteurs. Pour les cinq secteurs qui ont été évoqués, chimie, transport, équipement électrique, machine à équipement, produits alimentaires, pourquoi passer par un traité de cette ampleur alors que des accords intersectoriels ou des traités intersectoriels pourraient ou auraient suffi ? Je ne peux qu'abonder dans l'importance qu'a rappelée M. le Ministre-Président Magnette, de mener des études vraiment précises sur l'impact pour nos secteurs et voir effectivement si l'enjeu de l'entrée dans le secteur sur le marché européen ne concerne finalement que des secteurs de haute technologie qui sont finalement des secteurs de niche et ne concernent donc pas l'essentiel de notre tissu de petites et moyennes entreprises.

Deuxième réaction peut-être sur les études et les modèles sur lesquels elles sont basées, vous avez, Monsieur Demarty, démonté un petit peu ces études de l'université. Simplement, je voudrais rappeler – et peut-être, vous allez me répondre là-dessus – c'est que les enquêtes qui ont été menées jusqu'à présent l'ont été, là aussi, avec une absence de transparence sur les différents acteurs et parties prenantes au sein de ces études. J'avais déjà eu à le dire, mais les acteurs qui sont interpellés ou associés dans ce Centre pour la recherche sur les politiques économiques, CEPR, sont en grande partie des acteurs liés au monde des affaires internationales. Ce n'est plus un secret pour personne maintenant de savoir que ce sont KPMG, Barclay's, Deutsche Bank, PNB Paribas, City Group, GP Morgan, soit une série d'entreprises et de liens avec le monde des affaires qui sont patents. Donc, quand on parle de transparence, je pense qu'il est peut-être important aussi que la transparence concerne les conflits d'intérêts potentiels et les liaisons entre le monde des affaires et celui de la décision politique.

Troisième chose peut-être, c'est sur le recours à la clause d'arbitrage ISDS. Vous avez vous-même, Monsieur Demarty, expliqué pourquoi, d'une part, il y avait un certain nombre d'États membres qui en avaient, certains de ces nouveaux États membres, des clauses ISDS, même avant leur adhésion à l'Union européenne. On sait, d'autre part, que les clauses ISDS qui sont prises par certains États le sont avec d'autres pays. Vous avez signalé l'importance d'avoir ces clauses en cas de justice défaillante. Pourquoi appliquer et pourquoi faire recours à cette clause d'arbitrage international privé entre les deux partenaires que sont les USA et l'Union européenne qui ont – vous l'avez dit vous-même – un système légal et une justice indépendante ? Pourquoi installer et favoriser cette clause entre deux partenaires ?

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Deux ou trois éléments.

Le premier, pour revenir sur cette clause ISDS. Effectivement, j'ai entendu les précédents. Je n'en connaissais pas l'ampleur, mais la réalité était bien connue. En l'espèce, je continue à ne pas comprendre la nécessité dans ce contexte entre ces partenaires, maintenant et pour le futur.

Vous avez indiqué que le droit de réglementer était préservé par ce qui est en train de se passer. Je n'en sais rien. Qu'en est-il de la capacité de réglementer sans devoir payer, sans devoir dédommager parce que la législation a été modifiée ? Qu'un contrat soit respecté entre un État et une partie avec laquelle il contracte, je vais prendre l'exemple que vous avez évoqué, c'est une chose. Qu'un législateur garde la capacité, en tout temps, souverainement et sans devoir indemniser d'éventuels préjudiciés, d'une évolution de la législation, c'est encore autre chose. Les États modifient leur législation tous les jours. Tous les jours, il y a des gens qui peuvent considérer qu'ils sont préjudiciés, sans doute, par rapport à l'hypothèse d'une législation qui n'aurait pas été modifiée.

Dès le moment où l'on introduit des notions souvent définies de manière floue, comme notamment la discrimination d'un entrepreneur ou d'une entreprise par rapport à une autre, d'une multinationale par rapport à une autre, on ouvre la porte surtout à conférer un pouvoir peu défini à des juridictions. S'agissant de juridictions privées, cela augmente encore le risque que cela représente, en tout cas lorsque l'on regarde les choses du côté du pouvoir démocratique.

Au-delà, vous avez expliqué la logique de la Commission. On a donc aujourd'hui la faveur d'en savoir un peu plus sur sa logique, mais elle est évidemment dans sa logique. C'est une logique où l'augmentation des échanges internationaux ou la dérégulation – pour l'appeler autrement – d'un certain nombre de règles du commerce est considérée comme apportant une contribution majeure ou une contribution significative, disons, pour ne pas trahir vos propos, à la résolution ou à la sortie de la crise.

Là, vous nous permettez de continuer de penser qu'il y a un certain nombre d'autres initiatives beaucoup plus prioritaires sur lesquelles la Commission agit peu ou pas, qu'il s'agisse de la régulation financière, de la lutte contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux, de la lutte contre le dumping social, ne fût-ce qu'à l'intérieur de l'Union européenne, qu'il s'agisse encore de la place des investissements publics où la Commission les contraint plus qu'elle ne les encourage. Sans compter des enjeux dont il n'a pas été question une seule seconde, alors qu'ils sont extrêmement prégnants pour rien de moins que la survie de l'humanité, à savoir les enjeux climatiques. Il serait vraiment très intéressant

d'avoir des discussions avec les États-Unis aussi, pour voir comment les choses évoluent sur ce terrain-là.

Ce seront évidemment des discussions qui se poursuivront et certainement aussi ailleurs qu'ici.

Une toute dernière question, puisque le président m'a suggéré d'y donner écho, la société civile est fort inquiète évidemment aussi par rapport à ce dossier. La Commission a-t-elle envisagé des débats où elle-même peut présenter avec une discussion contradictoire ce dossier à l'égard d'un certain nombre de parties intéressées de la société civile ? C'est une question qui me paraît légitime également.

M. le Président. - S'il n'y a plus d'autre question, je vais m'efforcer de m'appliquer les propres règles que je vous demande de partager de concision.

Premièrement, ce n'est pas du tout un reproche, Monsieur Demarty, rassurez-vous, je ne vous ai pas entendu sur le rôle du Comité des régions, singulièrement sur le rapport de Markus Töns parce que c'est pour nous important. Le ministre-président a évoqué la ratification ultime, mais nous aimerions l'accompagner en amont du processus, très modestement et très réellement, à travers le Comité des régions, que je considère comme une pièce essentielle de la construction européenne.

Si nous voulons maintenir une cohérence européenne dans sa diversité, à côté du Parlement européen, de son Conseil et de sa Commission, nous avons besoin d'un Parlement des régions qui s'exprime de plus en plus fort. Vous savez que notre pays, historiquement à travers le Benelux, la Grande Région, s'y est beaucoup investi, mais c'est une page de publicité pour le Comité des régions. C'était le rapport de Markus Töns. Qu'allez-vous en faire ? Allez-vous prendre des notes, le recopier, le photocopier ou va-t-il finalement garnir des bibliothèques au sein de la Commission ?

Deuxièmement, vous ne serez pas étonné, Monsieur Demarty, de voir qu'il y a dans ce Parlement, dans cette commission, des sensibilités différentes, Mme Ryckmans et M. Hazée en sont la preuve, d'autres aussi. Croyez bien que cela ne renvoie pas du tout à la situation passagère d'opposition et de majorité, le débat est bien plus large et bien plus important que cela. Chacun a son regard sur l'Europe en fonction de ses convictions et surtout de ses valeurs.

À titre personnel, je ne suis pas choqué que, lorsque des partenaires, surtout nationaux ou continentaux, concluent des traités, il y ait un policier pour veiller à son application. C'est d'ailleurs pour moi une condition absolue de sécurité. À quoi cela sert-il d'avoir un Code de la route longuement négocié – si vous me pardonnez l'expression de négocier un Code de la route – s'il n'y a pas le moindre policier ni gendarme habilité à intervenir.

J'étais très heureux d'entendre que vous conveniez – ou constatez, ou relevez – que le modèle était néanmoins imparfait. Vous nous avez dit : « Peut-être devons-nous inventer une nouvelle forme d'arbitrage, tout au moins l'améliorer ». J'aurais voulu, probablement pour me rassurer, vous entendre sur les évolutions positives que vous pourriez espérer ou suggérer dans ce cadre, puisque c'est le dénouement classique au niveau des traités.

J'ajoute ceci, mais pas pour déforcer les juridictions publiques : lorsqu'une juridiction publique intervient, nous avons déjà vécu, comme Région et comme pays, le désagrément de sa décision. C'est parfois davantage la décision que l'on conteste que celui qui la rend. Pardonnez ma métaphore footballistique, on a besoin d'un arbitre. Personne ne conteste cela. Parfois, ce que l'on conteste, c'est la manière avec laquelle il siffle, sa préférence pour telle équipe ou sa tolérance. J'aurais voulu vous entendre sur le renforcement de ces règles arbitrales.

Troisièmement, je voulais rebondir sur ce qu'a dit M. Hazée, il n'y a pas d'opposition entre un modèle d'ouverture à l'investissement, à l'exportation et un modèle endogène. Je ne résiste pas, Monsieur le Directeur général – je m'adresse surtout à votre qualité de directeur général de la Commission, d'autant plus que vous avez servi différents départements clés de la Commission – de m'étonner. C'est à la fois le ministre du Budget meurtri que j'ai été pendant plusieurs années et le président heureux du Parlement wallon que je suis – voyez qu'il y a parfois des évolutions – qui conteste et attire et votre attention sur les normes SEC 2010 dont vous nous avez un peu accablés. Pardonnez-moi. S'il y a cette volonté d'ouverture, j'ai le sentiment qu'à côté d'une démarche heureuse, profitable, dont nous constatons les bienfaits des programmes de convergence, de compétitivité, de développement, de fonds structurels avec des moyens conséquents, l'appel de M. Juncker à investir – il a d'ailleurs esquissé un programme de plus de 300 milliards d'euros – on voit que l'Europe, dans une approche assez aveuglée – d'autant plus que s'il y a l'Europe, il y a aussi nos propres correspondants statistiques, Eurostat ou ICN – ne veut pas faire la différence entre une dette liée au constat que les recettes n'ont pas couvert les dépenses et qu'il faut bien couvrir celles-ci par un emprunt, et que vous les pourchassiez, que vous les pourfendiez et que vous nous obligiez à un programme de convergence, j'applaudis des deux mains.

Lorsque l'on confond cet emprunt lié à un déficit de fonctionnement avec le financement d'investissements dont nous avons tellement besoin en termes d'infrastructures, de routes, d'écoles, d'hôpitaux, de maisons de repos, le logement public, qui avait été exclu du SEC 95 et que l'on a repris dans le SEC 2010, cela veut dire aujourd'hui, dans ces législations à l'acronyme un peu barbare, vous nous obligez – le « vous » est très majestatif, vous l'aurez compris, l'Europe et ses

représentants en commission, Eurostat principalement, M. Macaronidis et d'autres – à payer en une année tout l'investissement, ce qu'aucun citoyen ne fait, à part peut-être quelques nantis qui peuvent payer leur maison en une fois.

Lorsque vous remonterez vers Bruxelles, vous verrez qu'il y a de grandes éoliennes, vous passerez ainsi dans ma commune – rassurez-vous, on vous laissera passer – mais qu'elles vous rappellent cette nécessité de porter ce débat au sein de la Commission. On ne peut pas à la fois ouvrir ses bras au monde, avec les précautions que vous nous avez rappelées et, dans le même temps, étrangler les régions et les États qui la composent au nom d'une obsession financière que je ne partage pas sur la partie investissement, puisqu'elle renvoie à un actif, à une acquisition ou à des travaux dont nos citoyens ont bien besoin.

Je profite de votre attention, de votre clémence. Rassurez-vous, lorsque j'étais à Rome dans le cadre de l'article 31 « Réunion du Parlement, de la Commission et des Parlements nationaux » – puisque nous sommes aussi Parlement national depuis le Traité de Lisbonne – j'ai tenu le même discours à vos homologues européens.

Voilà qui clôture toutes ces questions. Nous serons impatients et très intéressés d'entendre vos réponses une fois de plus.

La parole est à M. Demarty.

M. Demarty, Directeur général pour le commerce à la Commission européenne. - Je vais essayer de répondre tout d'abord à la question que Madame a posée sur l'accès aux documents américains. Je ne peux que partager votre avis. Il est certain qu'il va falloir trouver aussi des solutions à cet égard. Il faut voir aussi les mesures que nous avons prises sur la transparence, que la commissaire Malmström a annoncées avec le support de l'ensemble du collège récemment, et qui vont mettre la pression sur les Américains dans leur propre système. Ils ont aussi leurs parlementaires, ils ont aussi leur opinion publique. Je ne serais pas surpris que la prochaine législation sur le TPA, sur le *fast track*, comporte des éléments sur la transparence.

Vous avez raison, si nous restons dans un tel système, la négociation risque d'être très...

(Réaction d'un membre)

Non, pas marché de dupes. Cela ne va pas changer les résultats de la négociation. Si c'est très compliqué pour ceux qui supervisent l'exécutif qu'est la Commission européenne, à savoir les États membres, le Conseil et le Parlement européen, voire les parlements nationaux, s'ils ne sont pas en mesure d'exercer leur pouvoir de supervision, cela va rendre les choses compliquées.

Nous savons quels sont nos intérêts, nous avons accès aux documents américains, mais je reconnais qu'il y a un problème. Cela ne va pas nous affaiblir, je ne suis pas d'accord avec vous, mais cela complique beaucoup la négociation. Je crois qu'il faut continuer à faire pression pour que les choses changent à cet égard.

À mon avis, en étant le plus transparent possible de notre côté vis-à-vis de nos parlements, notre société civile, nos acteurs, nous exerçons aussi une pression sur les Américains dans leur propre système. N'oublions pas qu'ils ont aussi leur société civile avec en gros les mêmes problèmes, les mêmes contraintes ou les mêmes côtés positifs que nous avons. Nous devons intégrer cet élément.

J'en viens aux trois questions de Mme Ryckmans sur l'approche sectorielle. Tout d'abord, l'approche sectorielle en matière tarifaire et en matière de droits de douane, ce n'est pas possible. C'est accord préférentiel sectoriel est contraire aux règles de base de l'OMC. Vous ne pouvez conclure un accord de libre-échange que s'il couvre *substantially all trades*, ce qui n'est pas vraiment défini, mais ce qui est conçu comme normalement nettement plus que 90 % du commerce. Vous ne pouvez pas faire d'accord sectoriel tarifaire.

Vous pouvez faire des accords sectoriels sur la dimension réglementaire, c'est possible, nous avons essayé, mais nous n'avons pas été très loin. Par un accord global, nous aurons plus de possibilités, par exemple, sur la question automobile qui n'intéresse pas beaucoup la Wallonie, mais je donne cet exemple parce qu'il est important au niveau de l'ensemble de l'Europe. Sur la dimension automobile, il est clair qu'un accord sectoriel sur la dimension réglementaire essayant d'avoir une équivalence fonctionnelle ne mènerait nulle part. Dans un accord global, nous aurons la possibilité d'exercer une pression assez forte. Si vous voulez, ce n'est pas la solution au problème, malheureusement. Sur les études, je vous laisse la responsabilité de qualifier les gens à qui nous confions les études de proches de KPMG ou je ne sais qui. Ce que je peux vous dire, c'est que la personne qui a conduit le travail que nous avons effectué est la personne considérée comme la plus compétente dans le monde pour mener ce genre d'étude. Si vous voulez avoir des informations, nous n'avons pas l'habitude de prendre nos ordres chez telle ou telle grande entreprise ou lobbyiste. Vous verrez, puisque nous allons avoir maintenant un registre dans lequel les directeurs généraux, comme les commissaires, devront publier qui ils reçoivent, que je n'en reçois pas tant que cela.

Puisqu'il y a des gens de la société civile, on entend souvent des plaintes selon lesquelles on voit davantage le business. Moi, je vois ceux qui demandent à me voir et si je ne vois pas davantage les ONG, c'est qu'elles demandent rarement à me voir. Je ne sais pas pourquoi, mais ma porte est ouverte.

M. Hazée a évoqué la question de l'ISDS. Dialoguons à ce sujet et M. le Président Antoine a évoqué la question. En ce qui concerne l'évolution de la législation, le modèle d'ISDS que nous avons en tête ne garantit pas les profits futurs et ne protège pas contre une évolution de la législation qui soit non discriminatoire et appliquée à tout le monde. Il n'y a pas de contradiction entre ce que vous avez indiqué et le modèle que nous souhaiterions construire. En ce qui concerne les pays développés, je n'ai peut-être pas été assez clair, mais dans le système de beaucoup de pays et celui du système dualiste américain et canadien, les accords internationaux ne sont pas d'application directe en droit national. Il n'y a pas d'obligation pour un juge américain de prendre en compte le contenu de cet accord.

M. le Président a évoqué le fait qu'il y a besoin d'un arbitre. Effectivement, dans les accords internationaux et notamment l'accord de libre-échange, il faut ce que l'on appelle un mécanisme de *dispute settlement*. On a besoin de tels mécanismes. En quelque sorte, l'ISDS est une espèce de *dispute settlement*, mais c'est entre l'entreprise et l'État. J'ai essayé d'expliquer tout à l'heure qu'il y a des exemples au Canada, de lois rétroactives discriminatoires pour empêcher toute indemnisation d'un investisseur. Si vous voulez, ce n'est pas aussi clair. Je ne ferais pas confiance à n'importe quelle Cour fédérale au fin fond de l'Alabama ou de la Louisiane aux États-Unis. La même chose, pour nos entreprises. La situation n'est pas aussi simple que l'on veut bien le dire. En réalité, ce que l'on cherche à faire, ce n'est pas à faire plaisir aux multinationales américaines. Notre marché a accès, dans notre système domestique, à une justice et à des principes judiciaires non discriminatoires avec peut-être quelques problèmes dans quelques coins reculés et sur lesquels je ne m'attarde pas. Mais on cherche à avoir sur les marchés tiers un système pour nos investisseurs qui soit, en termes d'accès à la justice de non-discrimination, proche de ce que l'on fait en Europe.

Généralement, ce que l'on négocie, c'est un standard un peu inférieur, même dans le cadre du Canada. Ce que l'on cherche, c'est protéger nos investisseurs, ce n'est pas faire plaisir aux multinationales américaines. Je voudrais être clair à cet égard.

M. Hazée évoquait aussi la question de l'énergie. Ce que l'on souhaite aussi, car on sait que l'on a des divergences avec les États-Unis sur le changement climatique – même si les récentes décisions, mais contestées par le Congrès, prises par le Président Obama dans le cadre d'un *Executive order* pris dans le passé vont dans le bon sens, mais pas aussi loin que nous le souhaitons – on souhaite avoir dans cette négociation un chapitre « Énergie ». On fera ce que l'on pourra sur la question du changement climatique, il ne faut pas non plus rêver sur l'ensemble, mais c'est pour nous un chapitre « Énergie » essentiel et l'on voit bien qu'avec la crise russo-ukrainienne, il est important aussi que l'on ait une approche globale en la matière.

Soyons clairs, on n'est pas en train de négocier nos législations. S'il y a interdiction d'exploitation du gaz de schiste dans certains États membres ou dans le reste de l'Europe, cette législation n'est pas à l'ordre du jour. Si c'est ouvert, c'est ouvert, mais ce ne sont pas les États-Unis qui auront une quelconque influence sur le sujet, ni d'ailleurs le mécanisme d'ISDS.

Concernant la société civile, nous dialoguons beaucoup avec elle. Nous avons de nombreuses réunions. Je voudrais signaler que dans chaque round de négociation qui dure quatre jours, nous avons une journée entière consacrée, que ce soit à Washington ou à Bruxelles, au dialogue avec la société civile sur la négociation. Ce sont deux demi-journées, une ouverte en présence des journalistes et une fermée pour dialoguer uniquement avec la société civile. Nous avons cette rencontre avec l'ensemble des négociateurs. Nous faisons déjà beaucoup et nous allons faire encore plus et je suis persuadé que la commissaire Malmström et je voudrais conclure à ce sujet, avec son style de communication et de dialogue ouvert, fera encore plus que nous n'avons fait par le passé. Je suis confiant à cet égard et certain que nous pouvons progresser ensemble sur tous ces sujets. Je me réjouis en tant que Directeur général du Commerce qu'il attire beaucoup d'attention, même si cela me demande beaucoup plus de temps de travail, mais j'en suis heureux et j'aime bien travailler. Je suis très tôt au bureau jusqu'à très tard. Je vais d'ailleurs y rentrer en espérant que les embouteillages ne me retardent pas trop.

M. le Président. - Encore un mot sur Markus Töns ?

M. Demarty, Directeur général - Ah oui ! Sur le Comité des régions. Je ne veux pas refuser la discussion. Bien entendu, nous allons aussi dialoguer avec le Comité des régions et le Comité économique et social. Cela fait partie du jeu et nous discuterons aussi de ce rapport. On est dans une démocratie représentative où chacun joue son rôle et bien entendu, nous dialoguons avec l'ensemble des parties prenantes, y compris le Comité des régions et le Comité économique et social. Pour ce qui est des parlements nationaux ou régionaux, et notre dialogue en est le témoin aujourd'hui, on reste aussi dans une démocratie représentative où juridiquement et politiquement, chacun joue son rôle. La Commission reçoit un mandat. Elle est supervisée par le Parlement européen et le Conseil avec les États membres.

Je vous remercie de votre attention et je me réjouis de ce dialogue fructueux. Essayons de voir l'avenir avec confiance et avec nos atouts. Je pense que nous en avons beaucoup. Ne soyons pas effrayés et regardons aussi les faits et pas seulement les peurs et les craintes.

M. le Président. - Je ne peux que vous remercier, Monsieur Demarty. L'objectif n'était pas bien sûr de convaincre nécessairement, mais tout au moins d'informer, de sensibiliser, de rétablir certaines vérités.

Manifestement, vous avez brillamment réussi l'exercice, en tout cas dans cet objectif. Vous aviez dit en début de réunion qu'il ne faut pas craindre que le ciel ne nous tombe sur la tête.

J'ai vu que vous aviez mis quelques ingrédients pour constituer une potion magique alors je ne sais pas si vous serez le druide Panoramix, Obélix ou Astérix, mais en tout cas, vous nous laissez sur des informations qui sont plus rassurantes que celles que nous avons pour partie entendues.

Je veux vraiment vous remercier. Comme nous allons rester en séance pour la suite de nos travaux, je proposerais que notre Secrétaire général du Parlement vous raccompagne, en vous remerciant et en vous saluant.

(Applaudissements)

En vous souhaitant un bon retour sans trop d'embouteillages. N'oubliez pas les éoliennes SEC, Monsieur Demarty.

Merci à chacune et à chacun qui ont assisté à ces débats. Comme je m'y étais engagé lors de mon accession à la présidence grâce à vous, je souhaite que cette commission soit de qualité et qu'elle entende des personnes au plus haut niveau. Que l'on soit d'accord ou non avec elles n'est pas l'objectif nécessairement. La présence du ministre-président et singulièrement celle de M. Demarty y ont largement contribué.

Je voudrais voir maintenant quelle est la suite de nos travaux.

Rappelons que nous devons si nous voulons déposer des propositions d'amendements au rapport de M. Töns, les communiquer pour le 4 décembre puisque les membres de la Commission Écosse examineront le rapport de Töns le 17 décembre, ou alors nous devons attendre le Comité des régions qui se réunira en séance plénière les 12 et 13 février.

On a une petite difficulté, c'est celle du calendrier et, à rebours, comment concilier nos points de vue ? Je vous pose une première question principale : souhaitez-vous que l'on transmette des amendements ? Sachant que, si nous les transmettons, nous avons trois représentants belges au sein de la commission qui se réunira au mois de décembre. Il s'agit de M. Lamberts pour la Communauté germanophone, d'un ancien député européen que nous connaissons bien et d'un collègue flamand, M. Hendricks. C'est avec ces trois personnes que nous devrions procéder pour influencer les travaux ou alors c'est évidemment à travers la séance plénière, où nous comptons davantage de membres puisqu'il y a douze représentants belges. Je me réjouis d'ailleurs puisque Olga Zrihen en est membre ce qui assure une belle jonction entre cette réunion importante et la nôtre.

Une question de travail maintenant : tentons-nous une conciliation des textes ? Le souhaitez-vous ? Sous quelle forme ? Devons-nous nous revoir ou le secrétariat de la commission, en relation avec un ou deux experts par groupe, tente-t-il une conciliation ? Compte tenu des travaux budgétaires à la Communauté et à la Région, considérez-vous que c'est trop tard pour le 4 décembre et donc le 17 décembre ? Auquel cas alors, nous avons un peu plus de temps pour armer l'intervention de nos représentants à la séance plénière des 12 et 13 février.

C'est l'alternative qui vous est posée. On pourrait nous dire : « Vous avez tardé », il faut dire aussi qu'il y a eu l'installation du Parlement, l'installation de chacun des parlementaires, des commissions, il y a eu une avalanche de questions orales, il y a eu les commissions budgétaires. Croyez bien que, dans mon chef, plus on se réunira sur des sujets de cette nature et mieux je me porterai. Désolé parce qu'en même temps, dans la séance plénière il y a une très importante séance sur la prospective à l'initiative de l'Institut Destrée, où nous étions plusieurs parlementaires ce matin. C'est donc dire si le Parlement le jeudi travaille.

Je me tourne vers vous. J'allais justement vous désigner comme volontaire. La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Président, pour le groupe socialiste nous avons lu attentivement toutes les contributions de nos collègues, mais bien entendu aussi le projet d'avis du Comité des régions. En ce qui nous concerne en très grande part, la proposition telle qu'elle est faite, par le Comité des régions, nous convient. Il nous semble plus utile d'aller en séance plénière et de contacter nos représentants pour voir si d'autres amendements seraient rentrés, de manière soit à nous rallier, soit à en ajouter d'autres si nous considérons que ce qui est proposé n'est pas suffisant. Donc en ce qui nous concerne, le rapport fait au Comité des régions peut être amendé, mais par la suite en séance plénière.

M. le Président. - Comprendons bien l'intervention de notre collègue pour le groupe socialiste : il s'agit bien de l'échéance 12 et 13 février par le canal de chacun de ses représentants en forme d'amendement.

Y a-t-il d'autres suggestions ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Président, à ce stade, j'ai juste une question parce que Mme Zrihen parle d'un projet d'avis du Comité des régions et nous n'en avons pas connaissance. À la dernière réunion, nous avons demandé d'avoir tous les documents concernant les travaux de notre commission, on nous avait dit qu'on les communiquerait. On a eu accès aux documents et aux textes des différents partis hier en fin de journée, vers 16 heures 30 ou 17 heures. Y a-t-il

moyen d'en avoir copie, d'y avoir accès et de pouvoir les examiner avant de nous positionner ?

M. le Président. - Je vous réponds parce qu'il ne suffit pas de vouloir traiter des questions européennes, si l'on ne s'en donne pas les moyens. D'abord, il y avait un délai pour chacun des groupes de déposer ses textes. Reconnaissons que la semaine parlementaire chargée avec des commissions prolongées peut excuser, en tout cas je le considère comme tel, le retard. Par contre, je me réjouis que chacun ait déposé quelque chose. Cela me paraît être un élément largement plus positif, pardonnez-moi, preuve de l'intérêt. La présence des quatre groupes ici en témoigne aussi à suffisance.

Les documents que vous réclamez ont bel et bien été transmis, mais en ce qui concerne votre groupe, il y a eu une petite incidence d'une indisponibilité pour raison de maladie qui n'a pas permis que les textes vous arrivent à temps utiles. Mais c'est un concours de circonstances malheureux, fâcheux, et je le regrette. Croyez bien, parce qu'on vient de le vérifier, que le Greffe n'en est en rien responsable. Désolé, nous ne pouvions pas le savoir et j'espère qu'à la fois vous reconnaîtrez le professionnalisme des services du Parlement et que vous transmettez nos vœux de prompt rétablissement à l'intéressé. Je ne peux malheureusement dire que cela.

Au-delà de ces deux constats, avez-vous une suggestion ? La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - S'agissant d'un dossier assez important, n'est-il pas utile que le Parlement wallon exprime son point de vue dans ce premier tour ? Ne connaissant pas l'avis, je ne peux pas en préjuger, mais j'ai vu chacune des contributions des différents groupes.

M. le Président. - Regardez, ils vous arrivent par le meilleur de nos facteurs.

M. Hazée (Ecolo). - Merci, je ne vais pas commenter les qualifications.

M. le Président. - Non, c'est un facteur de connaissance. C'est cela que je voulais dire.

M. Hazée (Ecolo). - Pour vous suivre dans les commentaires, il faudrait de toute façon se lever très tôt – comme les facteurs d'ailleurs – donc j'ai directement abandonné.

(Rires)

Sur le plan du principe, n'y a-t-il pas un intérêt à ce que le Parlement exprime quelque chose ? Chacune des contributions porte des éléments communs et d'autres sont divergents. En même temps, il y a certainement des éléments communs qu'il est bon de retrouver dans cet avis. Sous réserve d'inventaire, peut-être que tout est déjà là. En tout cas pour la partie commune, il y a sans doute des divergences aussi entre les groupes, encore qu'elles soient parfois moins prévisibles qu'attendu. On

peut aussi exprimer un avis, même s'il n'est pas consensuel dans un Parlement. Mais il y a une majorité et le fait que la majorité exprime même ce qui peut rallier au minimum une majorité, c'est en soi utile à la discussion. Maintenant, j'entends qu'il y a un deuxième tour. D'ici là, on peut aussi poursuivre le travail à partir d'autres processus, que ce soient des résolutions ou autres. On en revient davantage au travail classique puisque d'ici le mois de février, le délai le permet.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Defrang-Firket (MR). - Au nom du groupe MR, vous préciser qu'il nous semble plus raisonnable de prendre le temps d'armer davantage nos représentants en plénière et de prendre le temps de rédiger les amendements adéquats et de ne pas agir dans la précipitation d'ici le 4 décembre.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je me félicite de la qualité des exposés et je pense que pour tout le monde, que l'on suive les positions qui ont été évoquées ou pas, c'était vraiment une séance de travail nécessaire, utile, qui n'apporte peut-être pas tous les apaisements, mais qui apporte des éléments et à titre personnel, un éclairage que, forcément, je ne maîtrisais pas tout à fait. Il y a des domaines dans lesquels j'ai encore envie d'aller un peu approfondir, parce que l'on peut rester sur sa faim.

Compte tenu des diverses circonstances et de ce que l'on a entendu, je crois que, pour le 4, je me rallie. On a d'autres échéances dans l'immédiat qui ont leur importance aussi, et si c'est pour faire quelque chose un peu vite, je pense que l'on ne sera pas gagnants. Heureusement, nous avons cette opportunité. Le dossier vaut la peine d'être présenté le 12 février pour être en pleine forme le 14 février. Il faut toujours travailler avant d'avoir un peu de détente.

Donc, je me rallierai à cette situation, ce qui permettra aux uns et aux autres d'approfondir tous les documents et les différentes positions, mais ma question sera que, ceci semblant sans doute faire le consensus, il me paraît qu'il serait intéressant que nous puissions, dans des dossiers de cette importance, faire le maximum de consensus entre nous. Il y va de l'intérêt général et puis là où l'on n'y arrivera pas, on marquera la divergence. J'aurais tendance à souhaiter que l'on ait un maximum de consensus sur la méthode, sur la façon de travailler et puis, on marquera les divergences là où elles existent. Mais il faut travailler sur ce qui unit et sur ce que l'on peut partager. Je pense qu'avec les points de vue qui sont les nôtres, nous avons tous encore des questions et peut-être des apaisements qui ne sont pas les mêmes. Enfin, on a encore des questions et c'est heureux. Je pense que le Directeur général en a aussi encore à résoudre.

Si l'on peut aller vers le 12 ou le 13, ça laisse un peu d'oxygène, mais cela passera tout de même très vite, parce que l'on a les budgets, les séances plénières, puis ce que l'on appelle « la trêve des confiseurs », et les vœux du mois de janvier. Quel agenda et quelle méthode ? Vous avez évoqué la possibilité d'avoir un petit groupe qui se réunirait pour essayer de dégager ce qui peut déjà faire consensus et s'il nous rassure sur des points, tant mieux ! Rien n'empêche d'attirer l'attention sur le fait que l'on doit être rassuré sur ces points et si l'on ne parle pas du tout d'OGM, de poulets, à la bonne heure, on nous le dira et on sera content d'en savoir encore mieux le savoir.

M. le Président. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je voulais proposer une petite chose. Comme la séance plénière a lieu en février, ne serait-il pas opportun d'entendre encore quelqu'un sur le sujet, d'avoir un autre éclairage d'ici là ?

M. le Président. - C'est ce que j'allais vous proposer. D'abord, si je peux tirer une synthèse au nom de vous tous et des regards que j'ai scrutés pendant les différentes auditions, ils témoignaient de l'intérêt de cette commission. Je pense que le Parlement wallon doit se réinvestir pleinement dans la question européenne. Nous avons eu aujourd'hui un orateur de très grande qualité, reconnaissons-le, qui maîtrisait parfaitement son sujet. J'espère que l'on pourra continuer de la sorte. Avec M. le Greffier, nous tentons par exemple d'inviter le responsable d'Eurostat. Je pense que nous aurions beaucoup à lui dire, M. Macaronidis, et d'autres responsables, de telle manière qu'il y ait un contact direct, même s'il peut y avoir une frustration finale puisque nous ne sommes pas députés européens, ni membres de la Commission européenne. Au moins, nous faisons entendre notre voix.

Partant de ce principe de faire entendre sa voix, je crois qu'un Parlement est aussi là pour délibérer et pour, à un moment donné, essayer de rapprocher les points de vue, les différents contrastes, d'en faire une synthèse et puis, qu'il y ait des votes avec des amendements et, le cas échéant, un très large consensus.

Je voudrais plaider, comme la plupart d'entre vous, pour que notre Parlement et sa commission se fixent comme objectif d'atteindre la rédaction d'une résolution, parce que cette résolution, je le dis à Olga, sans bien sûr brimer l'initiative de chacun des membres de la commission des régions d'Europe ou du Parlement européen, mais au moins ce serait le Parlement wallon. J'y vois beaucoup d'avantages, parce que nous pourrions saisir officiellement notre propre Gouvernement. Je rappelle que celui-ci dispose d'une délégation auprès des instances européennes et que le délégué auprès de l'Union européenne indubitablement devrait s'en saisir.

Ensuite, sont membres de cette commission, c'est l'occasion parce qu'il n'était pas là cette fois-ci de leur communiquer, les députés européens qui seront à la manœuvre très rapidement.

Il faudrait aussi l'envoyer aux membres partenaires des comités d'Europe, parce que nous avons différentes structures, la CALRE, la Grande Région. Ce sont des partenaires que nous pourrions alerter de nos prises de position.

Et puis, quatrième élément, nous avons dit tout à l'heure à plusieurs que le contact avec le monde associatif, je crois qu'il y en avait dans la salle, est fondamental. C'est peut-être aussi l'occasion pour celles et ceux qui n'étaient pas là, ou même s'ils y étaient, de découvrir quel est l'intérêt de la Wallonie par rapport au Traité transatlantique. J'ai le sentiment que si nous tentons une résolution, nous aurons un écrit.

Pour ce faire, nous ne pouvons, comme l'a dit Mme Simonet, que nous fixer l'échéance de la mi-février, sans quoi ce n'est pas raisonnable puisqu'il nous faut rédiger le texte, le voter en commission et l'amener en séance plénière.

Ce que je vous propose, pour que l'on soit efficaces avec un bémol que je vais traiter immédiatement, je veux vous entendre, c'est la suggestion de Mme Defrang-Firket sur d'autres auditions, parce qu'il est vrai, mais dans le délai très court et je vais vraiment remercier les services et M. le Greffier, parce que l'on a vraiment tenté de joindre beaucoup de personnes dans toutes celles que vous nous avez signalées, mais vu la brièveté des délais, il se fait que ce sont des personnes qui voyagent beaucoup, on peut le comprendre, cela n'a pas été très simple.

Je n'ai pas le sentiment que nous aurons le bonheur d'entendre la commissaire suédoise, parce que la Commission vient de s'installer et cela ne paraît pas réaliste. Par contre, l'on peut avoir deux ou trois autres experts. Je sais que, par exemple, le domaine agricole est extrêmement inquiet. On peut aussi avoir des experts qui ont très bien connu le fonctionnement de la Commission européenne et qui pourraient venir, mais malheureusement, c'était un problème d'agenda, je pense à M. Pierre Defraigne, qui est toujours très actif et qui a été chef de cabinet d'un commissaire.

Un volet agricole, l'expert dont question, s'il y en avait encore un troisième, je pense que nous pourrions utilement tenir une troisième séance de commission puisque nous avons déjà entendu l'exécutif. En parallèle, on pourrait commencer à bâtir un texte commun. Ce que je vous propose, parce que je sais que nous sommes happés, Communauté, Région, les communes, les partis, les radios, et cetera, ne pourrait-on pas tenter ceci, maintenant que nous avons déjà vos premières contributions et manifestement, elles vont évoluer et je le pense à la lumière de ce que nous avons entendu ?

Ne pourrait-on pas demander aux services du Greffé et à la présidence du Parlement avec un expert que vous nous désigneriez ou un parlementaire s'il le souhaite, d'avoir un premier jet avec des formules sous parenthèses, là où il y a des variantes ? Comme cela, on pourrait revenir en commission avec un texte unique et puis, tel groupe a demandé l'ajout ou le retrait et cela, nous avons l'habitude de voter et délibérer. Si vous l'acceptez, on pourrait alors travailler dans les deux prochaines séances de commission, la première pour d'ultimes auditions, la seconde pour l'examen de la résolution avec ces variables, comme cela, chacun s'y retrouve. Après, il y aura un vote, pas de frustration, c'est la démocratie. Après quoi, nous nous retrouverions en séance publique, ce qui devrait nous permettre d'être parfaitement dans les délais pour le communiquer à toutes les personnes que je viens d'indiquer.

Est-ce que sur cette base de travail, nous prenons peut-être un risque, il y aura peut-être une frustration, pas de texte commun, mais tant pis, au moins, on aura tenté l'expérience, vous pourriez-vous marquer votre accord ?

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je vous remercie pour la proposition. Je trouve que l'idée de poursuivre les auditions est une bonne idée, à commencer par M. Defraigne puisqu'il était prévu aujourd'hui et simplement, l'agenda a empêché que tel soit le cas.

Très bonne idée aussi d'interroger ou de permettre plutôt l'expression d'un représentant agricole. Si vous cherchez un troisième représentant, pour l'équilibre et la diversité des opinions, sans doute est-il intéressant de proposer, par exemple, à la branche syndicale finalement, du Conseil économique et social de voir si elle n'a pas une proposition à faire puisque, d'une certaine manière, on peut rattacher le représentant agricole à la branche patronale dans un certain sens, première remarque.

Deux, très bien pour avancer vers une résolution. Sans doute est-il utile alors, si l'on regarde le calendrier, que les auditions puissent avoir lieu encore sous quinzaine, comme cela elles enrichiront le travail d'écriture qui suivra...

M. le Président. - Vous avez bien compris le...

M. Hazée (Ecolo). - Pour ce qui concerne alors le travail sur l'avis du Comité, je ne peux que constater le point de vue dominant. Je veux dire qu'il s'impose naturellement. Je souhaiterais simplement que l'on acte aussi que davantage par manque de temps que par accord sur le texte, on se rallie à cette procédure, en ce qui nous concerne, n'ayant pas eu le temps réellement de valider ce texte. Moi, j'avoue que le vocabulaire un peu tiède de ce genre de texte, je n'y suis pas encore fort familier. On aboutit à la même conclusion, mais que l'on

ne considère pas que la non-expression finalement d'un amendement vaut quitus par rapport à ce texte.

M. le Président. - Bien sûr.

J'allais dire que quand bien même nous aurions une résolution qui serait majoritaire et pas unanime, ce serait déjà un fait politique. De l'adopter ou de s'opposer, cela détermine la position politique de tout un chacun. C'est pour cela que je souhaite une résolution, parce qu'alors, elle aura écho dans la séance publique. Sinon, on restera confinés dans nos échanges ici.

Je plaide pour qu'il y ait un texte, amendé le cas échéant, contesté, si besoin, et finalement délibéré.

Je me tourne vers le secrétariat de la commission. Dans quinze jours, nous aurions, pour autant qu'il soit disponible bien sûr, M. Defraigne. Nous contacterons un représentant de la classe agricole et quelqu'un via le Conseil économique et social de Wallonie, mais de la branche syndicale. Cela constituerait la clôture de nos auditions.

En parallèle à cela, si vous avez de nouvelles contributions, je veux dire par là, comme le disait Mme Simonet, sur ce point-là, je viens d'apprendre quelque chose ou, au contraire, je vais vérifier si tout cela est vrai, vous pouvez amener de nouveaux textes au-delà de ceux que vous nous avez communiqués.

Alors, la présence et le Greffe, nous tenterions d'avoir un texte avec les guillemets nécessaires bien sûr. On vous le soumettra, je le dis à Mme Ryckmans, suffisamment tôt, même s'il y a trêve des confiseurs, pour que nous puissions nous retrouver à la première séance de début janvier 2015 qui serait alors délibérative et puis séance publique.

Maintenant, s'il fallait faire une deuxième commission, notre commission est un petit peu à rythme variable, on pourrait en provoquer une même en dehors des semaines wallonnes, s'il le fallait, parce que je trouve que le sujet en vaut la peine.

Puis-je conclure avec vous que cette proposition fait l'unanimité ?

Fort bien, il en sera donc ainsi. On enverra par la voie appropriée à tous les parlementaires le PV de nos travaux, de telle manière que celles et ceux qui n'étaient pas là pour d'autres raisons en soient avertis.

EXAMEN DES PROJETS DE RECOMMANDATION DU CPI

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen des projets de recommandation du CPI.

Nous en arrivons à la deuxième partie de notre commission qui concerne alors les examens des projets de recommandations du CPI.

Je me tourne vers M. le Greffier. Tout a été envoyé. Faut-il faire un commentaire plus particulier ?

Prenez la chaise de l'orateur, Monsieur le Greffier.

(Réaction de M. le Greffier)

J'ai déjà averti les membres de la Commission des affaires générales et des relations internationales à l'occasion de l'examen du budget du Parlement que les amendements que nous avons convenus à l'unanimité pour le projet de recommandation du CPI ont été acceptés par le Comité permanent. Rappelez-vous, il s'agissait d'associer – comment vais-je dire – les partenaires professionnels pour la dynamique de la valorisation du bois et de remplacer le mot « favorisés » par le mot « privilégiés » pour les jeunes agriculteurs. Donc, cela, le Comité permanent l'a accepté. Nous verrons maintenant ce qu'il en sera en plénière.

M. le Greffier me dit qu'il y a encore peut-être d'autres recommandations.

Je ne sais pas si M. De Decker pouvait, puisque c'est lui qui les suit, nous en donner la communication.

M. De Decker, Secrétaire administratif du comité. - En effet, il y a encore deux projets de recommandation qui vont être examinés lors de la séance plénière du CPI de demain et qui concernent nos compétences, puisqu'il y a plus de recommandations qui sont examinées, mais le comité examine uniquement les compétences en lien avec les compétences wallonnes.

Il y en a une qui est intitulée « des nouvelles voies pour une meilleure qualité de vie dans la grande Région ». C'est essentiellement un projet de recommandation qui concerne les défis en matière de transports, en particulier en matière de transport transfrontalier, premier projet de recommandation.

Un autre projet de recommandation concerne les commémorations dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale. Là, c'est une série de propositions qui sont faites pour des commémorations, de nouveau, avec un aspect transfrontalier et des projets communs entre les différents membres de la Grande Région. Vous avez eu connaissance de ces documents. Il est encore possible, en vue de la séance plénière de demain, éventuellement, les délais sont assez courts, de proposer éventuellement un amendement s'il y a un consensus ici au sein du comité, que M. le Président pourra porter demain en séance plénière.

M. le Président. - Y a-t-il des réactions ?

De toute manière, ce que je vous propose, c'est que, lors de notre prochaine commission, je vous débrieferais

de ce qui aura été avancé ou convenu demain, puisque nous serons en réunion sur cette question.

J'entends avoir un rôle de porte-parole. Je vous rappelle, du reste, que le comité permanent a procédé à l'arrêt d'une proposition d'évolution du règlement du CPI, si vous me suivez toujours. Nous avons consacré beaucoup de temps pour savoir s'il y avait des votes par parlementaire ou par délégation.

Donc, comme je l'ai indiqué à la Commission des affaires générales, finalement, on a arrêté le principe de la délégation. Si une délégation considère qu'un point de recommandation, un souhait, heurte ses préférences, nous pouvons ou ils peuvent, c'est selon, demander le rejet. Dès lors, on n'en parle plus.

À l'inverse, si un texte suscite l'accord ou l'adhésion de l'ensemble des délégations, cela n'empêche pas les membres des différentes délégations d'accentuer le trait, de dire « J'aurais voulu davantage. J'aurais voulu moins. Je regrette que l'on n'ait pas abordé tel sujet ou, à l'avenir, nous ne pourrions pas faire autrement de... » C'est une manière, vous l'aurez compris, de concilier à la fois ces délégations formelles, d'une part, où nous devons nous respecter les uns et les autres et, d'autre part, la liberté de parole des parlementaires.

Après moult discussions, parce que M. le Greffier m'a dit que c'était un vieux sujet de discorde au sein du CPI, nous sommes arrivés à un accord avec une petite restriction intellectuelle et politique, c'est que la Lorraine n'était pas là. Je ne sais pas si nous aurons la Lorraine et le texte, mais nous espérons tout de même aboutir à avoir un accord...

(Réaction de M. le Greffier)

Non, nous n'aurons pas l'Alsace, Monsieur le Greffier.

Pouvons-nous agir de la sorte ?

Soyez vraiment très chaleureusement remerciés chacune et chacun de votre présence, mais je pense que vous conviendrez avec moi que c'est un moment vraiment passionnant.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Lorsqu'il s'agit de faire l'agenda des travaux du Comité d'avis chargé des questions européennes, je vois tout l'agenda, et puis il y a cette petite communication de la Commission européenne. Je voudrais simplement préciser qu'il s'agit d'une communication sur le semestre européen. En fait, deux officiers qui ont la responsabilité de vulgariser en quelque sorte le semestre européen, qui est le cycle annuel de coordination européenne des politiques budgétaires et macroéconomiques, avec l'adoption par le conseil des recommandations spécifiques par chaque pays, voudraient pouvoir présenter aux membres des

différents Parlements belges, en particulier au Parlement wallon, des sessions d'information sur cette gouvernance économique européenne, ainsi que l'inventaire des recommandations adressées à la Belgique.

Donc, c'est à nous de décider à quel moment nous pouvons, nous désirons avoir cette information, le semestre européen étant le cadre général de travail. C'est extrêmement important de savoir quand on peut le faire.

M. le Président. - Y a-t-il des réactions ?

J'allais venir, rassurez-vous, à l'agenda des travaux.

(Réaction de Mme Zrihen)

AGENDA DES TRAVAUX

M. le Président. - J'allais venir à l'agenda des travaux. C'est bien de me le rappeler. Parfois, on peut perdre la tête. Quand la passion domine la raison, on peut parfois s'égarer. Mais la raison sans passion, reconnaissons que ce n'est pas non plus très agréable à vivre.

J'allais vous proposer de nous revoir le 11 décembre. Nous tentons d'obtenir, en tout état de cause, une délégation ou un représentant du monde syndical, un représentant du monde agricole et, nous l'espérons, M. Defraigne, s'il est disponible, c'est-à-dire s'il est en Belgique.

Cela nous amènerait, après la trêve des confiseurs – comme le disait Mme Simonet – à nous retrouver le jeudi 8 janvier. Nous aurions deux sujets à l'ordre du jour : l'audition de M. le Ministre Collin par rapport à la Grande Région, donc le CPI, puis le suivi des recommandations. Nous consacrerions surtout notre après-midi à convenir de la proposition de texte de résolution.

Je vous la soumets comme telle, mais on est ouvert à toutes les propositions : le 22 janvier est prévue l'audition de M. Lebrun comme président du Comité des régions. Il serait utile qu'il entende le projet de résolution que nous avons avancé. Cela nous permettrait d'aller en séance publique, juste dans les temps, à la mi-février.

Cette proposition vous agrée-t-elle ? Si vous considérez que nous ne devons pas attendre l'audition de M. Lebrun, ce n'est pas par le fait de l'amitié que je lui porte, mais étant le président du Comité des régions, il est utile qu'on le sensibilise.

La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - J'ai bien noté les différentes dates, dont le 22 janvier. Quand cela nous met-il en séance publique ?

M. le Président. - Quinze jours après.

Mme Simonet (cdH). - Est-on dans les délais à ce moment-là ?

M. le Président. - Je pense, oui.

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Le 22 janvier, s'agirait-il que M. Lebrun entende notre point de vue ou que ce soit le lieu possible de changements ?

M. le Président. - Il serait utile qu'il entende notre projet de résolution, puis l'on prendrait congé de lui. Nous procéderions alors, en commission, au vote de la résolution, pour l'envoyer en séance plénière. Cela nous laisserait, entre le 8 et le 22 janvier, d'ultimes concertations pour aboutir à un texte.

Je me tourne vers les différents groupes. Le groupe socialiste dit oui. Le groupe libéral dit oui, le groupe cdH aussi, Mme Ryckmans aussi. Au moins, avec cela, nous avons la conduite de nos travaux pour les prochaines semaines.

M. le Greffier attire mon attention, il a raison. Nous souhaiterions consacrer une thématique aux normes SEC. Vous savez qu'elles me préoccupent beaucoup, vous aussi j'espère.

Nous avons prévu une triple audition. Nous espérons avoir – j'avance les noms que nous avons imaginés – M. Macaronidis ou un membre d'Eurostat. Si l'on pouvait avoir le chef d'unité, ce serait mieux. Je vous proposerais M. Philippe Maystadt, parce qu'il a publié différents ouvrages et, encore tout récemment, une alerte de la Commission en demandant qu'elle évolue dans ses normes comptables, il réclamait notamment une exemption pour les investissements en partie nationaux des cofinancements européens. Vu le rôle qu'il a joué à la BEI et qu'il est dans la *short list* – c'est un secret de polichinelle – avec deux autres personnes pour occuper une nouvelle fonction européenne de premier plan, il serait intéressant de l'entendre. Ensuite,

comme il se doit, je propose le ministre Lacroix, puisque c'est notre correspondant aujourd'hui.

Je suis prudent sur la date. C'est plus facile pour M. le Ministre Lacroix, c'est un peu plus difficile pour M. Maystadt et ô combien pour M. Macaronidis. Je vous demande d'avoir la liberté, avec M. le Greffier, de contacter ces personnes et de voir le moment où elles seraient disponibles. Il sera difficile de leur imposer notre jeudi après-midi deux fois par mois. Nous verrons.

C'est un sujet tellement important, parce qu'il y aura beaucoup de monde politique, presse et autre. J'ai envie de vous dire : laissez-nous guider. On peut prendre le jeudi par prédilection, mais à défaut, on peut envisager un vendredi ou un autre moment si besoin.

S'il y a encore d'autres sujets, nous sommes preneurs. Nous en avons pointé un dernier : l'audition de notre représentant de la délégation générale auprès de la Commission européenne. En plus de la suggestion de Mme Zrihen, que je ne voulais pas omettre, de la direction générale de la communication.

Mme Zrihen (PS). - Je me dis qu'avoir le cadre du semestre européen et pouvoir entendre l'un ou l'autre, ce serait cohérent.

M. le Président. - Nous avons déjà trois gros thèmes : celui que Mme Zrihen vient de nous présenter, celui des normes comptables et celui du transatlantique. Nous essayerons de placer à un moment ou l'autre notre délégué pour mieux connaître le fonctionnement des représentations régionales auprès des commissions européennes.

Avec cela, on a bien épuisé l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre présence, je l'ai déjà fait tout à l'heure devant M. Demarty et M. le Ministre Magnette, mais aussi pour l'intérêt que vous portez à cette commission.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 17 heures 14 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Président
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Demarty, Directeur général de la Commission européenne du commerce
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Hicham Imane, PS
M. Paul Magnette, Ministre-Président du Gouvernement wallon
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALENA-NAFTA	Accord de libre-échange nord-américain – North American Free Trade Agreement
BIT	Bureau International du Travail
CEPR	Centre for Economic Policy Research
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CPI	Conseil Parlementaire Interrégional
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
ISDS	Investor-State Dispute Settlement (mécanisme de règlement des différends investisseurs-États)
OGM	organismes génétiquement modifiés
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAC	la politique agricole commune
PIB	produit intérieur brut
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PTCI	Le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
TISA	The Trade in Services Agreement
TPP	The Transpacific partnership
TTIP	Le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
ULB	Université libre de Bruxelles
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WBI	Wallonie-Bruxelles International